RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal des 26 mai, 2 et 23 juin 2025

Rapport d'activité : arrêtés et décisions du 2ème trimestre 2025 pris par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-18 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

38 – Délibération relative à la signature de la convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes

CULTURE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

39 – Délibération relative à la validation des propositions de dépenses pour le fonctionnement et l'investissement du service culture

40 – Délibération fixant de nouveaux tarifs relatifs à la billetterie de la Croisée des Arts

SERVICES TECHNIQUES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

41 – Délibération relative à la validation des propositions de dépenses pour le fonctionnement et l'investissement des Services Techniques

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORTEUR : CEDRIC OLIVIER

42 – Délibération relative au changement de dénomination du stade Raoul CHAVIGNOT et dénomination de l'aire de loisirs du Clos de Roques

URBANISME

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

43 – Délibération relative au dépôt du permis de construire relatif à la construction d'un refuge animalier pour le compte de la commune

44 – Délibération relative à la renonciation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé / DIA

FINANCES

RAPPORTEUR : CLAUDE BETRANCOURT

45 – Délibération relative à la prorogation du contrat de prêt relais n° 00603977622 d'un montant total de 1 100 000 € auprès du Crédit Agricole

PÔLE FAMILLE

RAPPORTEUR : SOPHIE LE METER

46 – Délibération relative à la tarification des services municipaux périscolaires et extrascolaires

47 – Délibération relative à la validation des propositions de dépenses pour le fonctionnement et l'investissement du service des Affaires Scolaires

48 – Délibération relative à la validation des propositions de dépenses du service Pôle Famille pour l'intervention des associations communales sur le temps méridien dans l'intérêt des objectifs pédagogiques en direction de enfants

POLICE MUNICIPALE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

49 – Délibération relative à la validation des propositions de dépenses pour le fonctionnement et l'investissement du service de la Police Municipale

COMMANDE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

50 – Délibération relative au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume / Autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché public n° 2025FFC05

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

LISTE DES ARRÊTÉS PRIS DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 2025
EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-18 ET L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE ARTP SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES REMISES DU BOULEVARD REY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°327

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE ARTP SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR ACCEDER AU BOULEVARD REY POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES BATIMENTS « ILOT REY » POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°328

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE AMIEL DEMENAGEMETNS VAROIS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE RENAULT MASTER POUR EFECTUER UN DEMENAGEMENT POUR LE COMPTE DE MME DIJOL N°329

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE ENSIO SUD REPRESENTEE PAR M CANNONE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE GENIE CIVILE ET RACCORDEMENT ELECTRIQUE POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°330

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMULEE PAR M ROUX N°331

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMULEE PAR M MOUSSATEN N°332

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMULEE PAR M BARRILLEY N°333

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMULEE PAR M LE BRIS N°334

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMULEE PAR MME SELLAME N°335

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORMULEE PAR MME KHARDANI ABOUDI N°336

01/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS « SOUVENIR CHARLES CALEGARI » ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION « LA BOULE PROVENCALE » POUR REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES AUX PARKINGS « JARDIN D'ENFANTS ET PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY » N°337

03/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS COUPE DES VETERANS ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION LA BOULE PROVENCALE AU MOIS DE MAI POUR REGLEMETNER LE STATIONEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°338

02/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEROGATION DE CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 13 TONNES SUR L'ENSEMBLE DES CHEMINS COMMUNAUX A L'EXCLUSION DU CENTRE VILLE SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ARTP POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT VRD N°339

02/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 13 TONNES SUR LA DEMANDE DE M DUBOUDEAUX POUR UN CAMION TOUPIE DE LA SOCIETE CEMEX AU CHEMIN DU PLATEAU POUR EFFECTUER LA LIVRAISON DE BETON N°340

02/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME GONZALEZ SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT N°341

02/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION30 SUD-EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REHAUSSE DE CABLE CUIVRE AVEC NACELLE POURE LE COMPTE D'ORANGE N°342

03/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT POUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE, DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, D'IMPLANTER DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION A L'ANCIEN CHEMIN DE TOURVES N°343

03/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE JDS CONSTRUCTION SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE ENGIN DE LEVAGE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AVEC MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE CHANTIER SUR LE TROTTOIR AU TRAVERSE DES ROSIERS ET CHEMIN DE REAL VIEUX N°344

07/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNES QUARTIER BONNEVAL N°345

07/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SCTTP SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEPOSE D'ECHAFAUDAGE RUE MARCEAU POUR LE COMPTE DE M GUEGAN N°346

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DIEUMEGARD GERANT DE LA SOCIETE EURL DIEUMEGARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE POUR INSTALLATION UNE ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU RUE MIRABEAU POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE N°347

N°348 **ANNULE**

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M HENRI MAGGIO PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « ESPACE POUR TOUS » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UN APRES MIDI RECREATIF N°349

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M GILBERT PRESIDENT DU RSMXV SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION TOURNOI SAINTE BAUME N°350

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION LA BOULE PROVENCALE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER SA MANIFESTATION COUPE DES VETERANS N°351

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE M HUERT SOLLICIITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION NIKITA LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUINZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°352

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M GUTTIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION TARZAN LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUINZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°353

10/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M PRADEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION LE DISCO LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°354

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M NICOLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION PLANET GAMES LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°355

08/10/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME CONTAMAIN GORI SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION FLECHETTES DE L'EXTREME LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°356

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M HORNECH SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION LE DISCO LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°357

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M MARTIN DE CHAMAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION CIRCUIT 2000 LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°358

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DEBARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION MINI SKOOTER LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°359

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M. HUBERT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON STAND CHURROS LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°360

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M. HUBERT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPROAIRE DU DOMAINE POUR INSTALLER SON ATTRACTION LABYRINTHE SUPER SONIC LORS DE LA FETE DE LA QUINZAINE N°361

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M. HUBERT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPROAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION CHATEAU GONFLABLE LORS DE LA FETE DE LA QUINZAINE N°362

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SGBTP SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPARATIONS D'ENROBE A CHAUD POUR LE COMPTE DE LA REGIE DES EAUX N°363

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SGBTP SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR AC CEDER AUX CHEMINS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION D'ENROBE A CHAUD POUR LE COMPTE DE LA REVP N°364

09/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS N°365

10/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DEBARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER UN STAND LA GOURMANDISE LORS DE LA FETE FPRAINE DE LA QUINZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°367

N°368 **ANNULE**

10/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SGBTP SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE PURGE DE RACINES DE PIN POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT N°369

11/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M VAUCENAT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION TRANPOLINE LORS DE LA FETE FORAINE DE LA QUIZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°370

14/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME NOCCA SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT BOULEVARD VICTOR HUGO N°371

14/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE CAREGHI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE POUR INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS RUE CARNOT POUR LE COMPTE DE M LAROSE N°372

14/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAUX TELECOM POUR LE COMPTE D'ORANGE N°373

14/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE CREATION D'UNE TRANCHEE ET LA POSE DE DEUX CHAMBRES POUR LE COMPTE D'ORANGE N°374

08/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA FETE FORAINE DE LA QUINZAINE SUR LA DEMANDE DE M HORNECH POUR INSTALLER SON ATTRACTION PECHE AUX CANARDS FETE DE LA QUINZAINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE N°375

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA REPRESENTATION THEATRALE C.I.Q AMIS DE BIDROURE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMETNER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES N°376

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LAQUELLE MME GILLIER SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR ORGANISER UNE FETE DES VOISINS N°377

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE ARTP SOLLICITE UNE AUTORISATIONN DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES REMISES DU BOULEVARD REY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°378

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT UNE PROLONGATION DE DEROGATION DE CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 19 TONNES PAR LAQUELLE L'ENTREPRISE ARTP SOLLICITE UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES BATIMENTS ILOT REY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°379

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR l'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETABLISSEMENT PEARL WOMEN'S SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX PORTANTS A VETEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC N°380

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME LEBOURQUE GERANT DE L'ETABLISSMENT MAIGO MAROQUINERIE SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX PORTANTS N°381

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M COZZARI GERANT DE L'ETABLISSEMENT HD LE MALHERBE SOLLICITE UNE AUTOIRSATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE COUVERTE ET DEUX TERRASSES NON COUVERTES N°382

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M AUBRY SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN EMMENAGEMENT RU GENERAL DE GAULLE N°383

15/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SPIE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX D'OUVERTURES DE CHAMBRES EXISTANTES POUR TIRAGE DE LIGNES POUR LE COMPTE DE FRANCE TELECOM N°384

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME GALLAGHER GERANTE DE L'ETABLISSSEMENT LA BOUTIQUE SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DE LA MISE EN PLACE DE 4 MANEQUINS N°385

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M BERRAHMA GERANT DE L'ETABLISSEMENT BY BURGEER SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE D'UNE TERRASSE N°386

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M CINAR SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE D'UNE ETAGERE TROIS MANNEQUINS ET DEUX PORTANTS A VETEMENTS N°387

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M GOULUT GERANT DE L'ETABLISSEMENT LA GOUGASSINE SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX TERRASSES N°388

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M PARDUZI GERANT DE L'ETABLISSEMENT OTOMO SUSHI SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE NON COUVERTE N°389

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME DJIDJELLI GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LE TEMPS DES PETITES CIGALES SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE TROIS PORTES CARTES UN CHARRIOT N°390

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME BERGERONNEAU GERANTE DE LA SOCIETE PHILOMENE SOLLICITE UNE AUTORISATION TEMPROAIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC UNE MISE EN PLACE DE TROIS PROTE-CARTES ET UNE TABLE SERVANT DE PRESENTOIR N°391

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME ANTUNES GERANTE DE L'ETABLISSEMENT PRESAGE SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX PORTANTS-VETEMENTS DUEX MANNEMQUINS N°392

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME PASTUREL GERANTE DE L'ETABLISSEMENT EURL L'ATELIER DE FRED SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°393

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M DEKEUKELAIRE GERANT DE L'ETABLISSEMENT JAY AND GREG COFFEE SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX TERRASSE N°394

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M DEUVLETIAN GERANT DE L'ETABLISSEMENT L'ATELIER GEORGES D SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX POTS DE FLEURS N°395

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE M RIGEASSE GERANT DE L'ETABLISSEMENT PASTA LUCA SOLLICTE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°396

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME PERDRIEL GERANTE DE L'ETABLISSEMENT PERLES DE SUCRE SOLLICTE UNE AUTOIRISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°397

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE PAR LAQUELLE MME DI FEDE GERANTE DE L'ETABLISSEMENT TOP MOD'L SOLLICITE UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN PORTANT ET DEUX MANNEQUINS N°398

16/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME LOJACONO GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LE PETIT OURS SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN LANDAU SUR LE DOMAINE PUBLIQUE N°399

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEROGATION DE CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 19 TONNES PAR LAQUELLE LA SOCIETE JDS CONSTRUCTION SOLLICITE L'AUTORISATION D'ACCEDER AU CHEMIN DU REAL VIEUX POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS N°400

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE TERRA NOVA 83 RENOVATION SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN CAMION BENNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPARATION DE TUILES POURLE COMPTE DE M DEKEUKELAIRE N°401

17/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR UN AGENT MUNICIPAL EN CHARGE DE CONSTATER LES INFRACTIONS D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AFIN DE DRESSER LE PROCES-VERBAL DES INFRACTIONS RELATIVES A L'URBANISME ET AURORISATIONS DU DROIT DES SOLS ET D'ASSURER LA PROTECTION DU CADRE DE VIE N°402

24/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME LAMY GERANTE DE LA SOCIETE LE BOUDOIR DE COLETTE SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPRORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INAUGURATION N°403

18/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENTREPRISE EUROTEC FRANCES SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DE CABLES HTA POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°404

18/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M TALEB SOLLICITE UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UNE POSE D'UN RIDEAU METALLIQUE AU DROIT DE LA RUE GENERAL DE GAULLE N°405

18/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME DEQUIN ET M ZAMMIT SOLLITE UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT RUE REPUBLIQUE N°406

23/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE LES JARDINS EN FETE ORGANISEE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES N°407

22/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DES JARDINS EN FETE LE DIMANCHE 11 MAI 2025 N°408

24/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS REPRESENTEE PAR M MONNIER SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UNE MANIFESTION DES 80 ANS DE LA LIBERATION DES CAMPS AU MOIS DE MAI N°409

22/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE DEMENAGEMETNS VAROIS SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE RENAULT MASTER POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT POUR LE COMPTE DE M BORLA N°411

25/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE RENCONTRE ANNUELL-JUBILE 2025 - PELERINS D'ESPACE ORGANISEE PAR LA PAROISSE SAINTE MARIE MADELEINE ET LE PERE FLORIAN RACINE SOLLICITANT UNE DEMANDE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE AU MOIS DE MAI SUR LA COMMUNE N°412

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M NOCITO PRESIDENT DE L'ASSOCIATION PLAISIR DU SPORT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UNE MANIFESTION FESTIVA DYNAMIT COUNTRY AU MOIS DE JUIN N°413

24/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA NUMEROTAGE DES HABITATIONS EN AGGLOMERATION CONSTITUE UNE MESURE DE POLICE GENERALE AU CHEMIN DU COLOMBIER DENOMMEE PAR LA DELIBERATION N°14 DU 7 AVRIL 2025 N°414

24/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT LE RETRAIT DE DELAGATION ACCORDEE A M SIMONETTI N° 415

24/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT LE RETRAIT DE DELAGATION ACCORDEE A MME CANO MAIREVILLE N°416

24/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MME DAVICO-MELEK N°417

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT ET MISSIONNANT MME MARIANELLI-SCHAERS A LA SECURITE INCENDIE, A L'ACCESSIBILITE HANDICAPES EN QUALITE DE SUPPLEANT N°418

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION LA RESSOURCERIE LA COURTOISE REPRESENTEE PAR M DELPUECH SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AVENUE ALBERT 1ER POUR LE COMPTE DE MME ELIANE N°419

05/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR M DUCIEL PROPRIETAIRE DU CHIEN BERGER MALINOIS DE PRENDRE LES MESURES EFFICACES POUR PREVENIR LES ACCIDENTS OU REMEDIER AUX EVENEMENTS FACHEUX POUVANT ETRE OCCASIONNES PAR DES ANIMAUX DANGEREUX N°420

05/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME BORNE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LIGNES ARERIENNES ET REMPLACEMENT DES SUPPORTS POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°421

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M ORENGO GERANT DE L'ENTREPRISE S.G.B.T.P SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PURGES DE RACINES DE PIN POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT N°422

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE TERRA NOVA 83 RENOVATION SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN CAMION BENNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPARATION DE TUILES POUR LE COMPTE DE M DEKEUKELAIRE N°423

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE TERRA NOVA 83 RENOVATION SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN CAMION BENNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPARATION DE TUILES POUR LE COMPTE DE M DEKEUKELAIRE N°423

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°424

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE A VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°425

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MEDIACO VAR SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEUR VEHICULE ACCEDENT AU CHEMIN DU REAL VIEUX POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE JDS CONSTRUCTION N°426

28/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE BONIFAY SOLLICITANT UNE DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES ACCEDENT AU CHEMIN DES RABASSIERES POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE COULAGE DE BETON POUR LE COMPTE DE DE MME FENNEC N°427

29/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE REPRESENTEE PAR LE PERE RACINE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D4OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA RENCONTRE ANNUELLE – JUBILE 2025 - PELERINS D'ESPERANCE SUR LA COMMUNE N°428

30/04/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LES RESTRICTIONS DE LA REGLEMENTATION GENERALE DU STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AU CHEMIN DES BARTAVELLES. UN PANNEAU INTERDICTON DE STATIONNER SERA IMPLANTE ET UN MARQUAGE AU SOL ZEBRA SERA EFFECTUE SUR LA PARCELLE BM 2252 COMMUNALE POUR EVITER LE STATIONNENT DEVANT LA PROPRIETE DE M FLORENT N°429

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU CONCERT FETE DE LA MUSIQUE ORGANISE PAR LA COMMUNE QUI SE DEROULERA LE MOIS DE JUIN, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHIVULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°430

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME MAUNIER GERANTE DU FOOD TRUCK LA FEE GOURMANDE SOLLICITANT UNE AUTORSATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU MOIS DE JUIN LORS DE LA MANIFESTATION LE FESTIVAL DYNAMIT COUNTRY N°431

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M ROERO GERAND DU FOOD TRUCK CRI'S FOOD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU MOIS DE JUIN LORS DE LA MANIFESTATION FESTIVAL DYNAMIT COUNTRY N°432

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D4OCCUPATION TMEPRORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER LA FËTE DE LA MUSIQUE N°433

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER DES APERITIFS DES QUARTIERS N°434

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UN APERITIF LORS DE LA MANIFESTATION COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 N° 435

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M PAYAN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°436

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME GUIDON EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°437

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME GAUTIER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°438

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M FERRAT EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°439

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M HUGOU EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°440

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M VERLAQUE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°441

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BARBAROUX EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°442

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M FABRE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°443

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME DURAND EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°444

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MLLE RIMBAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°445

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BLANCH EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°446

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BONELLI EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°447

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MELLE MARTIN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°448

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M CHAUVIER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°449

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME BURGER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°450

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME MAGUELON EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°451

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME JAUME EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°452

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME CAITETY EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°453

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME BAUDE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°454

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M FRESQUIERE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°455

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M ROCHE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°456

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MLLE GIRAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°457

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M PIZAN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°458

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME MOFROY EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°459

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M CAPELLE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°460

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M SILVY EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°461

N°462 **ANNULE**

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME CAIRETY EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°463

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M TOULON EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°464

N°465 **ANNULE**

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M GARNIER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°466

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME BLIOU EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°467

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M PAYAN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°468

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MLLE CASTINEL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°469

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M REYNAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°470

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M PERIMOND EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°471

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE BLANC EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°472

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BREMOND EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°473

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MELLE AILLAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°474

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M CAYOL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°475

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MELLE CARLAVAN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°476

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M MOURIES EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°477

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M CABROL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°478

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M HONNORAT EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°479

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M ROCCHIA EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°480

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M SAUVE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°481

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M DURAND EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°482

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M DURAND EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°483

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M MAURIN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°484

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME BARRA EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°485

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M MADON EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°486

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M TROUCHET EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°487

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BOYER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°488

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE BERTON EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°489

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MELLE GIROUSSE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°490

07/052025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME BAUDE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°491

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE INCONNU EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°492

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE SALOBERT EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°493

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M JOURDAN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°494

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE INCONNU EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°495

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M GARNIER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°496

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE BONFILS EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°497

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE INCONNU EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°498

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME ALLARD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°499

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLES REVEST/CASTELLAN/FLAYOL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°500

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M VILLECROSE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°501

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME VINCENTY EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°502

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLES HIALLARD/PERISNARD/PAUL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°503

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M ESCARTEFIGUES EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°504

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME LAUGIER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°505

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MELLE BARBE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°506

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BELLON EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°507

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M CAILLOL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°508

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME LEYDET EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°509

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME CAIRETY EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°510

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME GIRAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°511

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M RAYNAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°512

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME GAUTIER EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°513

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE FAMILLE INCONNU EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°514

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME REVEST EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°515

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°516

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°517

N°518 **ANNULE**

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M IDELSONN GERAN DE L'ENTREPRISE DE TERRASSEMENT SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE ACCEDE AU CHEMIN DE L'AUVIERE POUR EFFECTUER LA MISE EN CONFORMITE D'UNE FOSSE SEPTIQUE POURLE COMPTE DE Mme LACHAIZE N° 519

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE CULTURE SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UNE MANIFESTATION FESTIVAL DE DANSE N°520

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX APPUIS A L'IDENTIQUE ET REMANIEMENT DE CABLE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°521

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MATRALOC SN DEMECO SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT BOULEVARD VICTOR HUGO POUR LE COMPTE DE Mme ARLAN N°522

06/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE Mme KHTCHADOURIAN SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEICULES DE LA CARRIERE DU MONT AURELINE ACCEDENT AU CHEMIN DU GRAND CHENE POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE GRAVIER N°523

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU FESTIVAL DE DANSE ORGANISEE PAR LA COMMUNE NECESSITE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES N°524

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU SEMI MARATHON DES VIGNOBLES ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SAINT MAXIMIN ATHLETIC CLUB SMAC, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMETNER LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°525

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE VAR TERRASSEMENT REPRESENTEE PAR M ANDREINI SOLLICITE UNE AUTOIRSATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CREATION D'UN BRANCHEMENT AU RESEAU AEP POUR LE COMPTE DE LA REGIE DES EAUX PROVENCE VERTE N°526

12/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M COURTOIS SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT RUE CARNOT N°527

13/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION TEMPORAIRE DE L'USAGE DE L'EAU DELIVREE AUX ROBINETS DES ABONNES AU SERVICE DE L'EAU N°528

07/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE M HUPPERT SUR LA REGLEMENTATION DU MARCHE HEBDOMADAIRE DU MERCREDI N°528 BIS

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME CAILLOCE REPRESENTANTE DE L'ASSOCIATION LES MINOTS DE ST - MAX SOLLICITE UNE AUTOIRSATION D'OCCUPATION TEMPRORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU BAL DES CM2 AU MOIS DE JUIN N°529

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M BRASSOUS TRESORIE RUD RSMXV SOLLICTE UNE AUTOIRSATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE FETE DU CLUB AU MOIS DE JUILLET N°530

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M HADDAD PRESIDENT DE L'ASSOCIATION MERCI NICO SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE L'ANNIVERSAIRE NICO N°531

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE Mme CARLES RESPOSABLE DE LA CROIS ROUGE, SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR UNE QUETE AU MOIS DE MAI N° 532

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE M DE MARCO N°533

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION PUBLIC DE M HOUAMRIA N°534

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION PUBLIC DE M MOUSSATEN N°535

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION PUBLIC DE MME KHARDANI ABOUDI N°536

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA LEVEE DELA RESTRICTION TEMPORAIRE DE L'USAGE DE L'EAU DELIVREE AUX ROBINETS DES ABONNES AU SERVICE DE L'EAU N°537

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DMEANDE DE Mme GRUET GERANTE DE L'ETABLISSEMENT DECO MI KDO SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UNE BRADERIE N°538

20/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M BANO PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SPORT ADDICT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UNE MANIFESTATION TOUS EN SCENE N°539

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M CHEVALLAZ SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UNE NACELLE POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE MEUBLES ET MATERIAUX RUE MARCEAU N°540

15/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE DIFFAZUR PISCINE SOLLICITE UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEUR VEHICULE ACCEDE A L'ALLEE DES MYRTES POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISINE POUR COMPTE DE Mme POLI N°541

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS DES CAMERAS DE LA COMMUNE PAR LA SOCIETE DALKIA ELECTRONICS AVEC LAQUELLE LA COMMUNE A UN MARCHE PUBLIC POUR NECESSITER DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT N°542

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION TEMPRORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LAQUELLE M OUHAMI GERANT DE L'ETABLISSEMENT EAT TACOS DEMANDE UNE AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE PLACE MALHERBE N°543

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LAQUELLE M BAUDRY GERANT DE L'ETABLISSEMENT CHARLIE'S CAFE DEMANDE UNE AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE RUE GENERAL DE GAULLE N°544

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LAQUELLE MME HENRY GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LA MAISON DE TARAILLE DEMANDE UNE AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TABLE D'UNE ETAGERE ET D'UN CHARIOT METALIQUE BOULEVARD VICTOR HUGO N°545

16/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LAQUELLE MME BOUCHE GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LA BEAUTE DES SENS DEMANDE UNE AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN ETALAGE ET DE 4 TOURNIQUETS RUE DU GENERAL DE GAULLE N°546

20/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DE MME SANDRINE CECCHI OFFICIER DE L'ETAT CIVIL N°547

19/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA PASSATION DE COMMANDEMENT DE LA 4ème COMPAGNIE DU 7ème RIISC QUI SE DEROULERA SUR LE PARVIS DE LA BASILIQUE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°548

20/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD EST ASSAINISSEMENT DU VAR SOLLICTANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEBOUCHAGE DES CONDUITES EU POUR LE COMPTE DE LA REGIE DES EAUX N°549

20/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ADS PACA SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT RUE REPUBLIQUE N°550

20/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE ID VERDE SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEUR VEHICULE PUISSE ACCEDER PLACE JEAN SALUSSE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'EVACUATION DE DECHETS VERTS POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT DU VAR N°551

20/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE ID VERDE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN POIDS LOURD PLACE JEAN SALUSSE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'UN CEDRE DANS LE JARDIN DU COUVENT ROYAL POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT DU VAR N°552

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE COGEXBAT SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE AVENUE MARECHAL FOCH POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION D'UN MUR POUR LE COMPTE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC N°553

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA SOCIETE CIRCET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAUX TELECOM EN LIEU ET PLACE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°554

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME LIAUTARD PRESIDENTE DU CIQ BARBOULIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UN VIDE GRENIER N°555

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME GRISON GERANTE DU FOOD TRUCK K ET C SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU MOIS DE JUIN LORS DE LA MANIFESTATION FESTIVAL DYNAMIT COUNTRY N°556

21/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE M CORTES N°557

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU DEBROUSSAILLAGE DU PARKING BASILIQUE AINSI QUE LE PARKING DU STADE EN TERRE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STTONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE N°558

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU VIDE GRENIER ORGANISEES PAR LE CIQ FONTAINE BARBOULIN, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE N°559

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE BD JEAN JAURES, RUE GARIBALDI, RUE MIRABEAU N°560

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DE M MADON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°561

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M JULIEN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°562

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME DUSSERT EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°563

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME POPPING EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°564

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M GIRAUD EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°565

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M MARCEL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°566

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BENEUX-VERLAQUE EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°567

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MELLE BREMOND EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°568

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M CAILLOL EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°569

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M BARBIERI EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°570

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE MME MONTFRIN EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°571

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA REPRISE D'UNE CONCESSION DE M NICOLAS EN ETAT D'ABANDON DANS LEQUEL SE TROUVE CELLE-CI EST DE NATURE A NUIRE AU BON ORDRE ET A LA DECENCE DU CIMETIERE COMMUNAL N°572

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°573

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEURS VEHICULES PUISSENT ACCEDER AUX VOIES : CHEMIN DU CLARET - CHEMIN DU PETIT NICE - BOULEVARD JEAN JAURES - CHEMIN DU REAL VIEUX POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTIONS DE VOIRIES - CREATION DE TROTTOIRS ET CREATION D'UN MUR POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°574

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CREATION DE TROTTOIRS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°575

23/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA NOMINATION DE MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES « PISCINE MUNICIPALE » N°576

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONFORTEMENTDE TALUS PAR UNE CREATION D'UN MUR DE SOUTENEMENT CHEMIN DU CLARET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE N°577

23/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE INAUGURATION DU CHANGEMENT DE NOM DE LA ZONE ARTISANALE DU CHEMIN D'AIX DEVIENT RUE DE LA PROVENCE ORGANISEE PAR L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULAION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°578

23/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M SCHINTU SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES CAMIONS TOUPIES DE LA SOCIETE BONNIFAY PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN AURELIEN N°579

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE BALADE AU FIL DE L'ART ORGANISEE PAR LE SERVICE CULTURE SOLLICITANT D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR L'EMPLACEMENT DEVANT CHEZ EMILE BEGARIE PLACE DU 14 JUILLET N°580

04/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA PAROISSE SAINTE MARIE MADELEINE REPRESENTEE PAR PERE RACINE SOLLICITANT DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES VEHICULE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE POUR LE 22 JUIN N°581

19/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE DES SPORTS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LA PISCINE MUNICIPALE QUI SE DEROULERA DU 5 JUILLET 2025 AU 30 AOUT 2025 SUR LE PARKING DIT DU JARDIN D'ENFANTS N°582

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE STABILISATION DE L'AIRE ILOT REY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE BOULEVARD REY N°583

26/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX APPUIS A L'IDENTIQUE ET REMANIEMENT DE CABLE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°584

22/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME ALFRED GERANTE DE L'ETABLISSEMENT JOSEPHINE SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UNE MANIFESTATION ANIMATION MUSICALE N°585

23/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE CULTURE SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE MANIFESTATION BALADE AU FIL DE L'ART N°586

27/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX D'OUVERTURES DE CHAMBRES EXISTANTES POUR TIRAGE DE CABLES FIBRE OPTIQUE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°587

27/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M MITTELETTE GERAND DU FOOD TRUCK CHEZ PEPE ET MEME SOUHAITANT METTRE FIN A SON ACTIVITE DE STATIONNER UNE REMORQUE FOOD TRUCK SUR LE PARKING DE LA GENDARMERIE ROUTE DE NICE N°588

28/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M LANGARD SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DE LA SOCIETE ESTP TERRASSEMENT PUISSENT ACCEDER A L'ANCIEN CHEMIN DE TOURVES POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT N°589

28/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE LA SOCIETE MATRALOC SN DEMECO SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT EN FACE DU N°39 BOULEVARD BONFILS POUR LE COMPTE DE MME DARDENNE N°590

28/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M MICHAEL JULLIEN GERANT DE LA SOCIETE BATI PRO GEST SOLLICITE UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN CAMION TOUPIE RU MIRABEAU ET RUE BELFORT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE COULAGE DE BETON POUR LE COMPTE DE M RAVOTTI N°591

28/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE A M THIERRY VINCENT DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES N°592

28/05/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M TALEB SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UNE POSE D'UN STORE AU DROIT DU 38 RUE DU GENERAL DE GAULLE N° 593

02/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M GRIMALDI SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE BIG BAG DE TERRE N°594

02/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT D'UN REPAS DES BENEVOLES GERER PAR L'ASSOCIATION ESPACE POUR TOUS LE SOLLICITE UNE DEMANDE DE REGLEMENTER LE STATIONNMENT DES VEHICULES LE 14 JUIN 2025 PLACE MARTIN BIDOURE N°595

03/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE VENANAH SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU DROIT DE LA RUE DE L'HOTEL DE VILLE ET UN EMMENAGEMENT AU DROIT DE LA PLACE MALHERBE N°596

03/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE CIRCET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE TIRAGE ET RACCORDEMENT DE LA FIBRE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°597

03/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA PAROISSE SAINTE MARIE MADELEINE REPRESENTEE PAR LE PERE RACINE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LE 22 JUIN 2025 POUR L'ORGANISATION DE LA PROCESSION FETE DIEU N°598

03/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M FLORENS GERANT L'ETABLISSEMENT LA NOUVELLE EPOQUE SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LE 8 JUIN POUR ORGANISER UN PETIT CONCERT SUR L'EMPRISE DE LA TERRASSE N°599

03/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME KIEFFER REPRESENTANTE DE L'ASSOCIATION L'APPART DES FAMILLE SOLLICITE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER UNE MANIFESTATION INAUGURATION DU LOCAL DE L'ASSOCIATION LE 12 JUIN 2025 N°600

05/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE MEDIATHEQUE SOLLICITANT UNE AUTOIRSATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC D'ORGANISER LES MERCREDIS DU MOIS DE JUILLET UNE MANIFESTATION ANIMATION JEUX N°601

05/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME FLAYOL VICE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION SANTO MADALENO SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU PARCOURS DES PROCESSIONS ET DEFILES DES FETES RELIGIEUSES DE SAINTE MARIE MADELEINE 2025 N° 602

06/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME TARNAT GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LA VOIX DES ANGES SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATION DEDICACE AVEC UN AUTEUR N°603

19/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE L'ANIMATION JEUX ORGANISEE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE

DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES N°604

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU PARCOURS DES PROCESSIONS ET DEFILES DES FÊTES RELIGIEUSES DE SAINTE MARIE MADELEINE ORGANISES PAR L'ASSOCIATION SANTO MADALENO LE 27 JUILLET 2025, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°605

04/07/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT « EUROFINS LABAZUR »5ieme CATEGORIE DE TYPE W ZA DE LA LAOUVE - LOT N°7 A OUVRIR AU PUBLIC N°606

06/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ENSIO SUD REPRESENTEE PAR M CANNONE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL ET RACCORDEMENT ELECTRIQUE POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°607

06/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M ANGELI GERANT DE LA SOCIETEE JEM'S EVENTS SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DES TERRASSES N°608

N°609 **ANNULE**

06/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE TIRAGE DE CABLES TELECOM EN AERIEN ET SOUTERRAIN POUR LE COMPTE D'ORANGE N°610

10/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME BOCCI ENSEIGNANTE AU COLLEGE HENRI MATISSE SOLLICITANT UNE AUTORISATION L'OCCUPATION TEMPROAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE SA MANIFESTATION DECOUVERTE DU PATRIMOINE N°611

10/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE N°612

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M COUVIGNOU REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB SAINT-MAXIMIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION TOURNOI OPEN 2025 N°613

25/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M SCARELLO REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION EL CAMINO DEL DIABLO SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUAPTION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION 40 TH ANNIVERSARY PHIL N°614

10/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME HENRI GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LA MAISON DE TARAILLE SOLLICITANT UNE ATORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CLIMATISATION N°615

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE M BARRAUD FORMATEUR POUR L'ENTREPRISE ENTA INTERMARCHE TRANSPORTS SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR LES VEHICULES POUR ACCEDER AU CHEMIN DE LA GARE POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE DENREES ALIMENTAIRE N°616

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DU CONCERT FETE DE LA MUSIQUE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES N°617

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MEDIACO VAR SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN CAMION GRUE DE 36 TONNES POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CHANGEMENT D'UN GROUPE FROID EN TOITURE POUR LE COMPTE DU COLLEGE LEI GARRUS N°618

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE VAR TERRASSEMENT REPRESENTE PAR M RUDY ANDREINI SOLLICITANT UNE ATORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CREATION D'UN BRANCHEMENT AEP POUR LE COMPTE DE LA REGIE DES EAUX PROVENCE VERTE N°619

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M BATTESTINI GERANT DU FOOD TRUCK CHRISTOPHE TRAITEUR SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LORS DE LA MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE N°620

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE KASO PROVENCE MEDITERRANEE SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEUR VEHICULE PUISSE ACEDER AVENUE DU PERE LAGRANGE ET AU CHEMIN ST SIMON POUR EFFECTUER LA LIVRAISON DE JEUX D'ENFANTS AIRE DE LOISIRS DU CLOS DE ROQUE N°621

11/06/2025 ARRETE DUMAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M CIVELLO SOLLICITANT UNE AUTOIRISATION DE VOIRIE POUR INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU DROIT DE L'ETABISSEMENT LE CAVEAU AINSI QU'A L'ARRIERE DU MEME ETABLISSEMENT RUE GARIBALDI

POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE TUILES SUR TOITURE POUR LE COMPTE DE MME GRUET N°622

11/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MEDIACO VAR SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEUR VEHICULE PUISSE ACCEDER AU CHEMIN DU DEFENDS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX CHANGEMENT D'UN GROUPE FROID EN TOITURE PAR GRUTAGE N°623

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DIEUMEGARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE TRAVAUX DE REPARATION DE L'IMMEUBLE RUE MIRABEAU N°624

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE RONDES TOITS SOLLICITANT UN AUTORISATION DE VOIRIE POUR INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS ET STATINNER UN VEHICULE AU DROIT DE LA RUE PIERRE PUGET POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE R2FECTION DE TOITURE POURLE COMPTE DE M GRANIER DALLE N°625

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE DEPOSE DE CABLE ET POTEAUX AVEC NACELLE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°626

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL A OCCUPER TEMPORAIREMENT LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UN BAL ET SA SOUPE AU PISTOU N°627

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL A OCCUPER TEMPORAIREMENT LE DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU 14 JUILLET APERO CONCERT N°628

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION A OCCUPER TEMPORAIREMENT LE DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER NUIT DU PARVIS N°629

12/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION A OCCUPER TEMPRORAIREMENT LE DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER LES VENDREDIS DE L'ENCLOS N°630

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER LA MANIFESTATION CINE'TOILE N°631

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 JUILLET 2025 L'ORGANISATION DE BALS N°632

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER LA FETE DE MARIE MADELEINE LE DIMANCHE 28 JUILLET 2025 N°633

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LE SAMEDI 26 JUILLE POUR ORGANISER LA MANIFESTATION FËTE DE MARIE MADELEINE N°634

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE CIRCET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE TIRAGE ET RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°635

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ECOTESYS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ISOLATION DE COMBLES N°636

13/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SARE REPRESENTEE PAR MME BORE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RENOUVELELEMENT DE LIGNES ARERIENNES ET REMPLACEMENT DES SUPPORTS POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°637

16/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SAS AUGUSTIN COULON TERRASSEMENT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CHAUSSEE POUR RACCORDEMENT DUNE FOSSE SEPTIQUE POUR LE COMPTE DE M MASSOLO N°638

16/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME MASSA GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LOVAN BOUGIE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SUPPORT EN BOIS SUR LE DOMAINE PUBLIC N°639

17/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DOUBLET GERANT DE L'ETABLISSEMENT L'OFFICIEL DE L'OR SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACED'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC N°640

16/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DULGER GERANT DE L'ETABLISSEMENT L'EDEN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POURLA MISE E PLACE DE DEUX TERRASSES NON COUVERTES D'UNE MACHINE 0 GLACES ET D'UN PORTE-MENU SUR LE DOMAINE PUBLIC N°641

17/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME CASTANET ET M SALA SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE DE LA SOCIETE PASSION PISCINES/ALLIANCE PISCINE PUISSE ACCEDER ALLEE DES CHENES KERMES POUR EFFECTUER LA LIVRAISON D'UNE PISCINE COQUE N°642

17/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MATRALOC SN DEMECO SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT ALLEE DES TOURNESOLS POUR LE COMPTE DE M CONTRUCCI N°643

17/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE LA SOCIETE SAUR SUD EST CPO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CURAGE PREVENTIF DU RESEAUX EU SUR LE DOMAINE N°644

17/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE FAUCHE REPRESENTEE PAR M GIBERT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER LA CAMPAGNE D'INSPECTION DES POTEAUX D'INCENDIE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE N°645

18/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ENSIO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET RACCORDEMENT ELECTRIQUE POUR LE COMPTE DE ENEDIS N°646

18/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ENSIO SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DE LA SOCIETE PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DE BERNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT N°647

18/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE DE MACONNERIE DSC SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LEURS VEHICULES PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DU MOULIN POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE ET CREATION D'OUVERTURE POUR LE COMPTE DE LA SCEA SAINT JACQUES N°648

19/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE SARL SET MECALIGNE REPRESENTEE PAR M BIELAWSKI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT TRAVERSEE DE CHAUSSEE ET CONFECTION DE DEUX BOITES BT POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE BT POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°649

19/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU FOURNISSEUR D'ENERGIE ENEDIS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE POUR INSTALLER UN POTEAU ELECTRIQUE PROVISOIR CHEMIN DU REAL VIEUX N°650

19/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME TIMPONE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN EMMENAGEMENT BOULEVARD VICTOR HUGO N°651

20/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MATRALOC SN DEMECO SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN EMMENAGEMENT RUE DES POILUS POUR LE COMPTE DE MME LOHEZ N°652

20/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M SOLANA GERANT DE L'ETABLISSEMENT LE QUILLE SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSENON COUVERTE UNE TERRASSE COUVERTE ET UN PORTE-MENU N°653

20/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M APKARIAN SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DES SOCIETES VERDI MATERIAUX PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DU MOULIN POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS INDIVIDUELLES N°654

24/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMENADE DE LA SOCIETE VAD EXPERTS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LES JEUDIS 03 08 29 JUILLET 2025 POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION INFORMATION SUR LA FERMETURE ADSL N°655

20/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M MASSON PRESIDENT DU DEPARTEMENT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE MARCHE DU MERCREDI 25 JUIN POUR ASSURER UNE INFORMATION REGULIERE AUPRES DES VAROIS N°656

23/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SAUR SUD EST CPO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CURAGE DU RESEAUX EU RUE DES POILUS N°657

23/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SAUR SUD EST CPO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CURAGE DU RESEAU EU RUE DE LA GLACIERE N°658

24/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M DUGER GERANT DE L'ETABLISSEMENT L'EDEN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPROAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LAMISE EN PLACE D'UNE TERRASSE NON COUVERTE N°659

24/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTION 30 SUD-EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN APPUI A L'IDENTIQUE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°660

24/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ECOTESYS SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ISOLATION DE COMBLES N°661

24/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTIONS 30 SOLLICITANT UNE AUTORISATIONDE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX APPUIS A L'IDENTIQUE ET RAMANIEMENT DE CABLE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°662

24/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SPY CITY NETWORKS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX D'OUVERTURES DE CHAMBRES EXISTANTES POUR TIRAGE DE CABLES POUR LE COMPTE D'ORANGE N°663

25/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M FAUCHET POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT INTITULE REQUIEM DE MOZART AU SEIN DE LA BASILIQUE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR DECHARGER LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LE COMPTE DE LA PAROISSE N°664

25/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE CULTURE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR ORGANISER LA MANIFESTION PRESENTATION SAISON CULTURELLE N°665

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M ROME GERANT DE L'ETABLISSEMENT SAINT-MAX-PRESS SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DE LA MISE EN PLACE DE ONZE TOURNIQUETS DEUX DISTRIBUTEURS JEUX D'ENFANTS SUR LE DOMAINE PUBLIC N°666

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME BOURDIN GERANTE DE L'ETABLISSEMENT L'ATELIER D'ISALINE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX OBJETS AU CHOIX : ENTRE, 1 MANNEQUIN, 1 VELO DECORATIF, UN TOURET ELECTRIQUE, UNE TABLE SUR LE DOMAINE PUBLIC N°667

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME JOUGLAS GERANTE DE L'ETABLISSEMENT MAM'ZELLE BOHEME SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MANEQUIN ET D'UN PORTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC N°668

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE BAL + SOUPE AU PISTOU ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°669

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE BAL DU 14 JUILLET ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°670

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS INTITULEES LES NUITS DU PARVIS ORGANISEES PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°671

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTION CINE'TOILE 2025 ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMMUNE N°672

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE BAL FET VOTIVE ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°673

26/06/2025 ARRET DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE APERITIF DES VIGNERONS, AIOLI ET BAL, FETE MARIE MADELEINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°674

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION INTITULEE AUBADE APERITIF ET FETE MARIE MADELEINE ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°675

27/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTION SOUVENIR CHRISTIAN AUDIBERT ET LE NATIONAL ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION LA BOULE PROVENCALE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°676

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LE BON DEROULEMENT DE LA PRESENTATION CULTURELLE ORGANISEE PAR LA COMMUNE, IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE N°677

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE EUROTEC FRANCE SOLLICITANT UE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU POUR LE COMPTE D'ENEDIS N°678

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M OLIVIERI PRESIDENTDE L'ASSOCIATION LA BOULE PROVENCALE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION SOUVENIR CHRISTIAN AUDIBERT N°679

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE M GRANGEAT SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DES SOCIETES VERDI MATERIAUX ET LOC PLUS PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DES PEYROUAS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT N°680

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SU LA DEMANDE DE LA SOCIETE VAD-EXPERTS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION INFORMATION SUR LA FERMETUR ASDL N°681

26/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE DE M ROUSSANGE GERANT D'UN STAND DE VENTE DE BALLONS HELIUM ET LUMINEUX SOLLICITANT UNE AUTOIRSATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LE 13 ET 14 JUILLET N°682

27/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE CIRCET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM EN LIEU ET PLACE POUR LE COMPTE D'ORANGE N°683

27/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MME BORDERY GERANTE DE LA BOUTIQUE LE CONCEPT SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN TONNEAU ET SIX MANNEQUINS AUX DROITS DE SON COMMERCE A CONDITION QUE CES ARTICLES RESTENT LE LONG DE LA FACADE DE SON COMMERCE N°684

30/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, DES RESTRICTIONS SERONT APPORTEES A LA REGLEMENTATION GENERALE DE LA CIRCULATION, LA VITESSE SERA LIMITEE A 30 KM/H AU CHEMIN MIGNON N°685

30/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MATRALOC SN DEMECO SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UN EMMENAGEMENT AU DROIT DU CHEMIN DE LA GARE POUR LE COMPTE DE MME GOURSAT N°686

30/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLORSTYLE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UNE NACELLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DES GENOISES N°687

30/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SARL RAMONDA SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DE LA SOCIETE POINT P PUISSENT ACCEDER AU DOMAINE DE CLAPIER/CADRIX POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE BETON N°688

30/06/2025 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE LA SOCIETE VILLE SUD CONCEPTION SOLIICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DES SOCIETES PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DES OLIVIERS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE COMPTE DE M APKARIAN N°689

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

DÉCISIONS DU MAIRE
2EME TRIMESTRE 2025

N°	Service	Objet	Date
71	Culture	La commune décide de signer une convention de partenariat avec l'association Atelier Théâtre du Bout de l'Île, domiciliée MJA – 318 Bd Rey – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour la lecture de l'oeuvre "Du cap Horn à l'Equateur, voyage littéraire, poétique et anecdotique". Cette animation se déroule le Samedi 5 avril 2025 à la médiathèque.	01.04.25
72	Grands Projets	La Commune décide de solliciter auprès du Département du Var, une aide financière en vue d'installer pour des raisons de sécurité une clôture sur l'ensemble des équipements au quartier Clos de Roques pour y installer des jeux pour enfants ainsi qu'un bâtiment modulable afin d'assurer le gardiennage des lieux, d'un montant de 78 000,00 € HT au titre de l'année 2025.	02.04.2025
73	Culture	La Commune décide de signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Ecole Sainte Marie-Madeleine située Chemin Prugnon - 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume représenté par Madame Karine DIRANT, Directrice de l'Etablissement. La mise à disposition s'effectue le mardi 29 avril 2025 pour un spectacle scolaire de fin d'année.	02.04.2025
74	Grands Projets	La Commune décide de solliciter auprès de la Région Sud une aide financière en vue de réaliser un projet de film documentaire sur les données archéologiques et historiques Sainte Marie-Madeleine et les premiers chrétiens de Saint-Maximin d'un montant de 15 000,00 € HT au titre de l'année 2025.	03.04.2025
75	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition du terrain 3x3 de basket et de la piste Lucien ANTONETTI avec l'association « Rugby Club Saint-Maximinois XV » représentée par son Président Monsieur Fabrice GILBERT. L'utilisation des locaux se fera : - Piste Lucien ANTONETTI : Mercredi neuf (9) avril deux mille vingt-cinq (2025) de neuf (9) heures à douze (12) heures et de quatorze (14) heures à dix-sept (17) heures. - Terrain de Basket 3X3 : mardi quinze (15) avril deux mille vingt-cinq (2025) de neuf (9) heures à douze (12) heures et de quatorze (14) heures à dix-sept (17) heures.	07.04.2025

76	Médiathèque	La Commune décide de signer une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume Nazareth représenté par Madame Aude MOTTIAUX -pour l'organisation et l'animation des conférences qui se déroulent les : Vendredi 18 avril à 19h00 : « La Bataille de Pourrières en 102 avant JC » par Luc POUSSEL, Mercredi 23 avril à 19h00 : « Rencontre avec l'artiste photographe Denis CAVIGLIA », et Mercredi 30 avril à 19h00 : « Instruments médiévaux accompagnés de chants » par Irène et Yves CHIAVASSA, Lei Troubaire de Madelano.	07.04.2025
77	Culture	La Commune décide que cette décision annule et remplace, la décision n° 237/2024 autorisant la signature de la convention cadre de partenariat « revendeur/organisateur billetterie évènement payant » pour les spectacles dans le cadre de la Programmation 2024-2025 de la « Croisée des Arts » avec L'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, et de signer une nouvelle convention cadre. Cette convention stipule la modification tarifaire de la commission de service rendu revue à la baisse sur un montant unique, conclu pour la période allant du 7 avril 2025 au 31 décembre 2025. Dans le cadre de cette convention, l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon est autorisé à vendre des billets à l'occasion de spectacles/concerts pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission appliquée sur chaque vente de billet selon le barème suivant : -soit une commission unique de 0,70€/billet.	08.04.2025
78	Culture	La Commune décide de signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Audrey FALCOU, dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Il est autorisé à vendre 44 places/ billets à l'occasion du spectacle Ecole Nationale de Danse de Marseille du jeudi 15 mai 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur, en contrepartie du service rendu, une commission : -Soit une commission unique de 0.70€/billet.	08.04.2025
79	Culture	La Commune décide de signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Audrey FALCOU, dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Il est autorisé à vendre 20 places/ billets à l'occasion du spectacle CAFEDANSE du vendredi 16 mai 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission : -Soit une commission unique de 0.70€/billet.	08.04.2025

80	Culture	La Commune décide de signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Audrey FALCOU, dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Il est autorisé à vendre 44 places/ billets à l'occasion du spectacle PINAO RUBATO du dimanche 18 mai 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission : - Soit une commission unique de 0.70€/billet.	08.04.2025
81	Culture	La Commune décide de signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Audrey FALCOU, dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Il est autorisé à vendre 25 places/ billets à l'occasion du spectacle BALLET JUNIOR STUDIO 115 du mercredi 21 mai 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission : - Soit une commission unique de 0.70€/billet.	08.04.2025
82	Culture	La Commune décide de signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Audrey FALCOU, dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Il est autorisé à vendre 39 places/ billets à l'occasion du spectacle CANNES JEUNE BALLET ROSELLA HIGHTOWER vendredi 23 mai 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission : - Soit une commission unique de 0.70€/billet.	08.04.2025
83	Culture	La Commune décide de signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Audrey FALCOU, dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Il est autorisé à vendre 44 places/ billets à l'occasion du spectacle CI ART FOR GAIA du dimanche 25 mai 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission :- Soit une commission unique de 0.70€/billet.	08.04.2025
84	SVA	La Commune décide de signer des conventions de partenariat financier avec l'Olympique Saint-Maximinois, pour laquelle il a été décidé de verser une subvention de 40 000 euros, avec le Rugby Saint-Maximinois XV pour laquelle il a été décidé de verser une subvention de 20 000 euros ainsi qu'avec le Comité d'Actions Sociales pour laquelle il a été décidé de verser une subvention de 65 000 euros.	10.04.2025
85	DGS	La Commune décide de signer une convention annuelle de partenariat financier avec le Centre Communal d'Actions Sociale pour laquelle il a été décidé de verser une subvention de 398 500 euros.	10.04.2025

86	SVA	La Commune décide renouveler la signature d'une convention relative à la mise à disposition d'une parcelle relevant du domaine privé de la Commune à usage de jardin partagé sur parcelle cadastrée AY 389 sis Quartier Puits de Marine, avec l'association « Jardiniers de Saint-Maximin », représentée par Michel THEZAN – Président, sis 318 Boulevard Rey – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1er mars 2025.	11.04.2025
87	Etat Civil	La Commune décide que les concessions en état d'abandon de la procédure de reprise 2021 sont reprises par la Commune. D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.	15.04.2025
88	Etat Civil	La Commune décide que les concessions en état d'abandon de la procédure de reprise 2023 sont reprises par la Commune. D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.	15.04.2025
89	Evènementiel	La Commune décide de signer les contrats conclus entre la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et les prestataires chargés des animations et spectacles de l'été 2025 pour un montant de 79 926,75 €.	16.04.2025
90	Pôle Famille	La Commune décide de signer un contrat de cession avec l'association « LE RÊVE ET L'ÂME AGIT » représentée par son Président Monsieur Jean-Louis NARDONE dont le siège social se situe 1 la dentellière – 13310 St-Martin de Crau. Le spectacle « Un jouet pour Noël » aura lieu en décembre 2025, le mardi 2 à 9h30 et 14h30, le mardi 9 à 9h, 10h30 et 14h30, le jeudi 11 à 10h et 14h30 dans le cadre des animations offertes aux écoles pour les fêtes de fin d'année 2025, le montant de la prestation s'élève à 4 200 € TTC.	23.04.2025
91	Patrimoine	La Commune décide de signer l'avenant n°6 à la convention d'accueil d'œuvre dans les ateliers pour étude préalable et restauration de l'œuvre « Retable du Crucifix d'Antoine RONZEN » avec le CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine) représenté par sa Directrice, Madame Dominique VINGTAIN, domiciliée 21 rue Guibal – 13003 MARSEILLE. La disposition suivante de l'article 3 de la convention stipule : « l'œuvre est prolongée au titre de cet avenant N°6 jusqu'au 18/12/2025 », le marché de restauration devant être lancé au premier semestre 2025. Au titre de cet avenant n°6 et conformément aux présentes dispositions du règlement de participation financière du CICRP, le coût des frais s'élève à 1770,90 €.	28.04.2025

92	Culture	La Commune décide de signer une convention quadripartie de mise à disposition gracieuse du hall d'exposition de « la Croisée des Arts » avec : - l'Association Archipel des Arts représentée par Madame Françoise LEDENT - adresse : MJA 318 Boulevard Rey – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, - l'Association Aurélia représentée par Madame Marcelle RIDEL – Adresse : MJA 318 Boulevard Rey – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, - l'Association Atelier des Couleurs représentée par Madame Dominique TELEMAC – adresse : 497 Impasse Saint Esprit – 83470 Saint Maximin La Sainte Baume. L'exposition s'effectue pour la période du mardi 13 mai au mardi 27 mai 2025 dans le cadre de la 4ème édition du Festival de Danse du mois de Mai 2025 « En mai, danse comme il te plait ».	28.04.2025
93	DST	La Commune décide de confier les travaux de pose de clôtures et de portails pour l'aire de loisir, quartier Clos de Roque, à l'entreprise GEM CLOTURES, dont le siège social est situé 90, impasse du Genièvre, 83 210 LA FARLEDE. Ces travaux interviendront dans un délai d'un mois à réception du bon de commande signé par la maitrise d'ouvrage, pour un délai d'exécution d'un mois. Le montant est de 38 988,00 € HT.	29.04.2025
94	SVA	La Commune décide de signer la convention relative à la mise à disposition à titre onéreux des salles des « préfabriqués de l'Espace Gare » auprès de l'association « Vie et Lumière » représentée par son Secrétaire National Monsieur Mario HOLDERBAUM. Les présentes conventions sont conclues pour l'année scolaire 2024/2025 et selon un calendrier préalablement suivant : ✓ Salle Orient Express des "préfabriqués de l'Espace Gare" Vendredi de 19h à 22h30 ✓ Salle Transsibérien "préfabriqués de l'Espace Gare" Dimanche de 9h à 12h30 L'organisateur s'engage à régler le montant de la location des salles qui lui sera facturé mensuellement. (25 euros par créneau utilisé).	30.04.2025
95	Pôle Famille	La Commune décide de signer une convention tripartite entre l'Inspection Académique représentée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, Monsieur Eric GILLES, la Société Vert Marine représentée par sa Directrice et la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume représentée par son Maire, Alain DECANIS relative à l'utilisation du centre aquatique situé sur Brignoles. La convention est conclue pour l'année scolaire 2024/2025 soit du 22 avril au 27 juin 2025 selon les créneaux suivants : - Le mardi de 9h45 à 10h25 (3 classes) - Le mardi de 10h30 à 11h10 (3 classes) Conformément au contrat de délégation de service public, la collectivité versera à l'exploitant une contribution financière	05.05.2025

		forfaitaire dont le montant et les modalités de versement sont prévus au sein dudit contrat.	
96	SVA	La Commune décide de signer des conventions relatives à la mise à disposition à titre gracieux ou onéreux auprès de plusieurs associations des locaux et des équipements de divers bâtiments communaux situés sur la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. La mise à disposition gracieuse concernent les associations suivantes : Afrik Alizé, Aïna, Amicale Nord Sud, AM Music France, Arc en Ciel, Archipel des Arts, Arédanse, Art Scène Danse Studio, Ateliers Boombox Dance, Atelier Aurélia, Boogastyle, Calinours, Divine proportion, Elixir d'Italie en Provence, EMOA, Espace pour tous, Express Yourself, Familles rurales, Gospel in Provence Verte, L'Alen, Hit Boots Country, L'appart des familles, la voix Aurélienne, L'atelier des couleurs, les doigts de fées, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue Varoise de Prévention, M.S.M, Magic Saint-Maximin, Music'Oll, Orchestre d'Harmonie, Pro BTP, RayX théâtre, Saga théâtre, Saint Max Impro, tarot Club, Tricot couture déco Petu Art, Var Hammer. Les présentes conventions sont conclues pour l'année scolaire 2024/2025 et selon un calendrier préalablement défini dans celles-ci, renouvelable jusqu'à 3 fois par tacite reconduction. Cette décision annule et remplace la décision 203 de 2024.	06.05.2025
97	DST	La Commune décide de confier les travaux de réfection et d'étanchéité des bassins de la piscine municipale à la société DIDIER GEROLIN – Parc d'activités du chemin d'Aix, 123 Avenue des 5 ponts – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, représenté par Monsieur Didier GEROLIN, Directeur général. Ces travaux s'élèvent à 47 040,00 € TTC	06.05.2025
98	DGS	La Commune décide de renouveler la signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien appartenant au domaine privé communal ayant pour objet la mise à disposition d'un logement à usage d'habitation sis chemin des Vertus, dans l'enceinte de l'école Paul Verlaine, au 1er étage, porte de droite – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, avec M. EL AMIRI Yassine. De fixer le montant de la redevance mensuelle à 118,20 €, à laquelle s'ajoutent 100 € de charges locatives par mois. Cette attribution prend effet le 25 avril et se termine le 24 mai 2025. Cette convention pourra être reconduite pour une durée d'un (1) mois supplémentaire. Cette convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. La redevance sera établie au nom du propriétaire de M. EL AMIRI : M. IAZZA Jamel, domicilié 283 chemin du Petit Ruisseau, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.	06.05.2025
99	Etat Civil	La Commune décide de confier la maintenance du logiciel du cimetière à GESCIME, domicilié 190 rue Robert Castel – 29200 BREST, représenté par Monsieur Thierry LE SCAO, Président. Ce contrat prendra effet à compter de la date de signature. Il sera appliqué pour l'année 2025 à compter de sa date de prise d'effet pour une durée de 48 mois. La redevance pour le service souscrit est de 2 026,00 € HT/an.	06.05.2025

<table>
<tr><td>100</td><td>Culture</td><td>La Commune décide de signer une convention de mise à disposition gracieuse du hall d'exposition de « la Croisée des Arts » avec l'Artiste Madame Natacha POLLI domiciliée au 287 route de Besse - 83340 Flassans sur Issole.
L'exposition s'effectue pour la période du mercredi 28 mai au jeudi 19 juin 2025.</td><td>06.05.2025</td></tr>
<tr><td>101</td><td>SVA</td><td>La Commune décide de signer la convention entre le Département du Var, le collège Leï Garrus, la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et l'association « Ray X Théâtre », représentée par sa Présidente, Béatrice PRIAM KIEFFER, relative à l'utilisation de l'auditorium dudit collège.
La période d'utilisation des locaux sera :
- Samedi 21 juin 2025 de 9h à 22h30
- Dimanche 22 juin 2025 de 9h à 22h30</td><td>07.05.2025</td></tr>
<tr><td>102</td><td>SVA</td><td>La Commune décide de signer une convention entre le Département du Var, le collège Henri MATISSE, la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et l'association « Sport Addict » relative à l'utilisation de locaux et des équipements dudit collège pour son stage multisports.
La période d'utilisation des locaux sera :
- Du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025 de 8h à 18h</td><td>12.05.2025</td></tr>
<tr><td>103</td><td>Grands Projets</td><td>La Commune décide de solliciter auprès du Conseil Départemental du Var une aide financière en vue de réhabiliter un immeuble du centre ancien en Maison des Pèlerins, situé 08 rue Lafontaine, d'un montant de 175 000,00 € HT au titre de l'année 2025.</td><td>13.05.25</td></tr>
<tr><td>104</td><td>SVA</td><td>La Commune décide de confier l'aménagement de l'aire de jeux dédiée aux enfants de - de 3 ans du Clos de Roques à la société KASO Provence Méditerranée – Pôle Excellence Jean Louis, 76 Via Nova – 83600 Fréjus, représentée par Monsieur Xavier SUBTS, Gérant.
Ces travaux s'élèvent à 32 680,80 € TTC.</td><td>19.05.2025</td></tr>
<tr><td>105</td><td>DGS</td><td>La Commune décide de modifier les droits d'entrées de la piscine municipale :
<table><tr><td></td><td>Tarifs</td></tr><tr><td>Adultes (au-delà de 12 ans)</td><td>2 €</td></tr><tr><td>Enfants (de 0 à 12 ans)</td><td>Gratuit</td></tr></table></td><td>20.05.2025</td></tr>
<tr><td>106</td><td>DGS</td><td>La Commune décide de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de la piscine municipale en fixant un montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 2 000 €.</td><td>22.02.2025</td></tr>
<tr><td>107</td><td>Achats</td><td>La Commune décide de confier la location d'un photocopieur avec la société BNG – Parc d'activité du chemin d'Aix - 491, Avenue des Cinq Ponts – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
Ce contrat prend effet à compter du 1er janvier 2025, pour un montant de 795,60 € HT/ an.</td><td>19.05.2025</td></tr>
</table>

108	Pôle Famille	La Commune décide de signer une convention avec l'association « TANDEM » représentée par son Président Monsieur Thierry BERGUGNAT, dont le siège social se situe 1 rue Racine, 83 000 TOULON. Le concert « TOUS EN SCENE » aura lieu le vendredi 23 mai 2025 de 20h à 23h30. Le montage et le démontage du matériel régie son et lumière par l'association TADEM aura lieu du vendredi 23 mai 2025 à 8h jusqu'au samedi 24 mai à 1h30. Le montant de la prestation s'élève à 4 548 € TTC.	20.05.2025
109	Patrimoine	La commune décide de confier à la société BELLEC RENOVATION, demeurant 932 Chemin de la Mayette – Quartier Rebouline – PERTUIS (84 120), la recherche de fuites et la réalisation des travaux de réfection localisée de la charpente de la Basilique Sainte Marie Madeleine, ce pour un montant de 46 992,05 € HT.	20.05.2025
110	Achats	La Commune décide de confier la réfection de la toiture du bâtiment 4 rue Kléber à la société SUCCI JULIEN – 548, Route de Mazauges – Quartier Bellevue – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume pour un montant de 15 100,00 € HT.	19.05.2025
111	Achats	La Commune décide de confier le remplacement de l'armoire électrique de la chaufferie de l'école Jean Jaurès à la société HERVÉ THERMIQUE – Zone artisanale du chemin d'Aix, 845 Avenue des cinq ponts – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume pour un montant de 8 462,60 € HT.	19.05.2025
112	Achats	La Commune décide de confier la réfection de la toiture de l'école Paul Barles à la société Étanchéité Concept – 399, Chemin de la Bernade – 83640 Saint Zacharie pour un montant de 15 978,11 € HT.	19.05.2025
113	Achats	La Commune décide de confier la dépose du permis de construire précaire avec ERP d'une structure modulaire pour l'aire de loisir du Clos de Roques à la société START ARCHITECTURE – 202 Chemin du Moulin – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume pour un montant de 4 700,00 € HT.	19.05.2025
114	Achats	La Commune décide de confier les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle Paul Verlaine à la société CONSILIUM PROJECT MEDITERRANEE – 656 chemin des Berges – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume pour un montant de 12 497,00 € HT.	19.05.2025
115	Achats	La Commune décide de confier les travaux de réfection électrique de l'Hôtel de Ville à la société SIMPLY OHM – 585 Chemin du Petit Rayol – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume pour un montant de 8 740,15 € HT.	19.05.2025
116	Police Municipale	La Commune décide de souscrire un contrat d'extension du système vidéo protection auprès de la société DALKIA ELECTROTECHNICS, représenté par Monsieur Nicolas GEANO domicilié 120A rue Topaze – le Mistral B – 13510 EGUILES, pour un montant de 96 008,00 € HT.	22.05.2025
117		La Commune décide de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de l'Occupation du Domaine Public en fixant un montant maximum d'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 35 000 €.	22.05.2025

118	Marchés Publics	La Commune décide de déclarer le lot 1 « Aménagement extérieurs » infructueux, conformément à l'article L. 2122-1 du code de la commande publique, puisqu'aucune offre n'a été déposée. De confier le lot 2 « Gros œuvre – Démolitions - Désamiantage » à l'entreprise **MARIANI**, demeurant 53 rue Berthy Albrecht – ZI Courtine III – 84 000 AVIGNON, ce pour un montant de 664 714,76€ HT, dont prestations supplémentaires égales à 39 348,00€ HT. De confier le lot 3 « Restauration des façades - Maçonnerie » à l'entreprise **MARIANI**, demeurant 53 rue Berthy Albrecht – ZI Courtine III – 84 000 AVIGNON, ce pour un montant de 280 378,50€ HT, dont prestations supplémentaires égales à 1 838,50€ HT. De confier le lot 4 « Couvertures et Etanchéités » à l'entreprise **TECH BOIS CONCEPT**, demeurant 2 rue de Bruxelles – 83 210 SOLLIES-PONT, ce pour un montant de 68 621,00€ HT. De confier le lot 5 « Menuiseries Extérieures » à l'entreprise **ATELIER DE LA BOISERIE**, demeurant 240 Avenue des Lavandières – 84 400 GARGAS, ce pour un montant de 208 177,64€ HT. De confier le lot 6 « Menuiseries intérieures, Agencement » à l'entreprise **ATELIER DE LA BOISERIE**, demeurant 240 Avenue des Lavandières – 84 400 GARGAS, ce pour un montant de 380 493,62€ HT. De confier le lot 7 « Métallerie – Ferronnerie » à l'entreprise **AECP,** demeurant 4 Impasse Pierre Biquard – 13 115 SAINT PAUL LEZ DURANCE, ce pour un montant de 38 397,50€ HT. De confier le lot 8 « Cloisons - Doublages-Plâtre » à l'entreprise **REALISATION ENTRETIEN RENOVATION,** demeurant 167 Allée des lavandes – P.A de Fontvielle – 13 190 ALLAUCH, ce pour un montant de 116 404,94€ HT. De confier le lot 9 « Chauffage - Ventilation - Plomberie » à l'entreprise **CSP GROUP MONACO,** demeurant 17 avenue Albert II – 98 000 MONACO, ce pour un montant de 208 846,89€ HT. De confier le lot 10 « Courant Fort - Courant Faible » à l'entreprise **POURRIERE,** demeurant – 869 Avenue des 5 ponts – ZA Route d'Aix – 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME, ce pour un montant de 104 999,00€ HT. De confier de lot 11 « Sols – Carrelages » à l'entreprise **MULTISERVICES**, demeurant 8 Montée de Saint Menet – 13 011 MARSEILLE, ce pour un montant de 94 327,00€ HT. De confier de lot 12 « Ascenseur » à l'entreprise **TK ELEVATOR FRANCE SAS,** demeurant 20 rue François Cevert CS 50126 – 49 001 ANGERS Cedex 01, ce pour un montant de 25 000€ HT.	22.05.2025

<table>
<tr><td></td><td></td><td>De confier de lot 13 « Signalétique » à l'entreprise IMPACT SIGNALETIQUE, demeurant RB 543 – Lieu-dit le petit péage – 13 240 SEPTEMES LES VALLONS, ce pour un montant de 5 047,00€ HT.

De confier de lot 14 « Peinture » à l'entreprise DSP 83 – 358 boulevard de l'Helvétie – 83 000 TOULON, ce pour un montant de 47 090,35€ HT.</td><td></td></tr>
<tr><td>119</td><td>Patrimoine</td><td>La Commune décide de confier à la société Toshiro MATSUNAGA, demeurant Impasse Milano, Ile Piot – AVIGNON (84 000), la restauration des peintures du panneau central du retable du CORPUS DOMINI d'Antoine RONZEN de la Basilique Sainte Marie-Madeleine, ce pour un montant de 45 320,00€ HT.
Et de confier à la société Gilles TOURNILLON, demeurant 825 chemin des Roards – ZA La Garrigue du Rameyron – SERIGNAN-DU-COMTAT (84 830), la conservation et la restauration des boiseries du retable du CORPUS DOMINI d'Antoine RONZEN de la Basilique Sainte Marie-Madeleine, ce pour un montant de 29 649,78 € HT (proposition Option 1).</td><td>22.05.2025</td></tr>
<tr><td>120</td><td>Patrimoine</td><td>La Commune décide de De confier à la société Toshiro MATSUNAGA, demeurant Impasse Milano, Ile Piot – AVIGNON (84 000), l'étude préalable, la conservation et la restauration des peintures du retable de la chapelle Saint Blaise et de la chapelle de la Vierge blanche de la Basilique Sainte Marie-Madeleine, ce pour un montant de 8 000,00€ HT.
Et de confier à la société Gilles TOURNILLON, demeurant 825 chemin des Roards – ZA La Garrigue du Rameyron – SERIGNAN-DU-COMTAT (84 830), l'étude préalable, la conservation et la restauration des boiseries du retable de la chapelle Saint Blaise et de la chapelle Vierge de la Basilique Sainte Marie-Madeleine, ce pour un montant de 34 590,08 € HT.</td><td>22.05.2025</td></tr>
<tr><td>121</td><td>Culture</td><td>La Commune décide de signer un contrat de cession avec l'Association Art Scène Danse Studio représentée par sa Présidente Madame Marie VENTINO dont le siège social se situe Quartier Bonneval – 310 Chemin du Chevalier – 83470 St Maximin la Sainte Baume. La représentation de danse aura lieu le samedi 31 mai 2025 dans le cadre de la manifestation « Balade au fil de l'art » pour un montant de 200,00 € TTC.</td><td>23.05.2025</td></tr>
<tr><td>122</td><td>Culture</td><td>La Commune décide de fixer, à compter du 5 juillet 2025, les nouveaux tarifs de saison culturelle de la Croisée des Arts 2025/2026 qui seront ajoutés à la régie « Culture et Patrimoine » tels que définis dans le tableau ci-dessous :
<table>
<tr><th>CATEGORIES</th><th>TARIFS</th></tr>
<tr><td>Théâtre / Musique</td><td>25,00 €
20,00 €
15,00 €</td></tr>
<tr><td>Festival de danse « En Mai, danse comme il te plaît »</td><td>15,00 €</td></tr>
</table>
</td><td>23.05.2025</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td></td><td>Festival de danse « En Mai, danse comme il te plaît » date du 17 mai 2026 uniquement</td><td colspan="2">20,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Les classiques du dimanche</td><td colspan="2">15,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Ce n'est pas que Jazz !</td><td colspan="2">15,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Spectacles en partenariats/coproductions</td><td>Tarif plein</td><td>Tarif réduit</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>29,00 €</td><td>/</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>28,00 €</td><td>/</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>25,00 €</td><td>/</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>23,00 €</td><td>18 € Jusqu'à 12 ans</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>22,00 €</td><td>/</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>20,00 €</td><td>15€ jusqu'à 10 ans</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>18,00 €</td><td>15,00€ Groupe + 10 personnes</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>12,00 €</td><td>8,00€ moins de 18 ans</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Tarifs solidaires
Sur présentation d'un justificatif
Pour les plus de 65 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, groupe de 10 personnes</td><td colspan="2">• 18,00 € = Spectacle à 25,00 € (Uniquement pour Feydeau)
• 13,00 € = Spectacle à 20,00 €
• 10,00 € = Spectacle à 15,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Tarifs jeunes
A partir de 10 et jusqu'à 18 ans
Pour tous les spectacles (sauf partenariat)</td><td colspan="2">10,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Tarif enfants
Enfant de moins de 10 ans (sauf partenariat)</td><td colspan="2">Gratuit</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>Pass théâtre</td><td>Pour les 3 dates :
1er/11/25 - 08/03/25 - 18/04/25</td><td colspan="2">50,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Pass Festival de danse Pour les 4 dates</td><td colspan="2">50,00 €</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Achat de billets via le WEB</td><td colspan="2">1,00 € de commission</td><td></td></tr>
<tr><td>123</td><td>Culture</td><td colspan="3">La Commune décide de confier la réalisation de dossiers de formalités administratives préalables au permis de construction du refuge animalier à la société Urbanisme et Paysages domiciliée 135, rue Rabelais – 13016 Marseille pour un montant de 6 500 € HT.</td><td>23.05.2025</td></tr>
<tr><td>124</td><td>Culture</td><td colspan="3">La Commune décide de signer des contrats de cession dans le cadre de la présentation de saison 2025-2026 qui se déroule le 5 juillet 2025 :
☑ Avec l'Association Has' Art représentée par son Président Monsieur Frédéric ONNIS en sa qualité de Directeur artistique dont le siège social se situe « Les Tamaris » Chemin de la</td><td>23.05.2025</td></tr>
</table>

		Cairanne - 13790 ROUSSET, pour une performance théâtrale le samedi 5 juillet 2025 à 18h30 avec un montant de 250 € TTC. ☑ Avec l'Association B'O CORP représentée par son Président Monsieur Christian GREGORY dont le siège social se situe 78 rue du Maréchal Joffre – 92700 Colombes, pour deux performances danse le samedi 5 juillet 2025 à 18h45 avec un montant de 1 200 € TTC. ☑ Avec l'Association Aparté représentée par son Président Monsieur Julien NEAUT dont le siège social se situe Maison de la vie associative – Avenue du 8 mai 1945 - 13120 Gardanne, pour une performance musique le samedi 5 juillet 2025 à 19h15, avec un montant de 250 € TTC. ☑ Avec l'Association Saga Théâtre représentée par son Président Monsieur Michel PÉGOURIÉ dont le siège social se situe MJA - Boulevard Rey - 83470 St Maximin La Sainte Baume, pour une performance théâtrale le samedi 5 juillet 2025 à 19h30, avec un montant de 250 € TTC.	
125	DGS	La Commune décide de signer une prolongation de convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit du local sis 6 rue de la République – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume comprenant un rez-de-chaussée et une cave, avec l'atelier ISAALINE, représentée par Madame Pauline BOURDIN. La mise à disposition du local est consentie à titre précaire à partir du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction.	26.05.2025
126	SVA	La Commune décide de signer la convention entre le Département du Var, le collège Leï Garrus, la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et l'association « Saga Théâtre », représentée par son Président, Michel PEGOURIE, relative à l'utilisation de l'auditorium dudit collège. La période d'utilisation des locaux sera : - Mardi 10 juin 2025 de 17h15 à 21h - Vendredi 13 juin 2025 de 17h30 à 23h - Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025 de 10h à 18h - Jeudi 19 juin 2025 de 17h15 à 21h	26.05.2025
127	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association BOUGE DANSE dont le siège social se situe 78 Rue du Cléou – 83670 Fox-Amphoux représentée par Madame Claudie GROS sa Présidente, pour un montant total de 1 300 € TTC. La location s'effectue le dimanche 1er juin 2025 pour leur spectacle de danse « A travers le temps »	26.05.2025
128	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association les Minots de la Source, dont le siège social se situe 162 Impasse du petit Nice - 83470 Seillons, représentée par Madame Elisabeth Bourez sa Présidente. L'association les Minots de la Source s'engage à payer le montant de 1300 € TTC. La location s'effectue le mardi 3 juin 2025 pour un spectacle de Danse « BE HAPPY ».	26.05.2025

129	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association LUMINANDANCE ARTS, dont le siège social se situe 101 Impasse la source – ZI les Consacs – 83170 Brignoles, représentée par Madame Laurence DELPLANQUE, Présidente, pour un montant total de 1450 € T.T.C. L'association LUMINANDANCE s'engage à payer le montant de 1450 € TTC..La location s'effectue le samedi 7 juin 2025 pour un spectacle de Danse avec une demi- journée de location pour une répétition prévue le mercredi 28 mai 2025 de 14h00 à 21h00.	26.05.2025
130	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association ATELIERS BOOMBOX DANCE, dont le siège social se situe 311 Chemin de la Gare – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, représentée par Madame Magali GUICHARD présidente. L'association ATELIERS BOOMBOX DANCE s'engage à payer le montant de 1100 € TTC. La location s'effectue le Dimanche 8 juin 2025 pour un spectacle de danse.	26.05.2025
131	Culture	La Commune décide de signer un contrat de cession avec l'Association ANMUSIC FRANCE représentée par sa Présidente Madame Hilda MARTINEZ dont le siège social se situe 415 chemin de Font -Trouvade – 83470 St Maximin la Ste Baume. Le spectacle aura lieu le samedi 31 mai 2025 dans le cadre de Balade au fil de l'art, le montant de la prestation s'élève à 150,00 € TTC.	27.05.2025
132	Achats	La Commune décide de confier le changement des portes des classes 2 et 3 de l'école maternelle Paul Verlaine à la société SAINT MAX ALUMINIUM – Z. A Route d'Aix – 652 Avenue de la Maximinoise – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, pour un montant de 9 088,00 € HT.	28.05.2025
133	Urbanisme	La Commune décide de confier la réalisation du bilan du PLU permettant d'évaluer l'efficacité du PLU en vigueur, d'identifier ses limites, et de justifier la nécessité de le réviser à la société Urbanisme et Paysage – 135 rue Rabelais – 13106 MARSEILLE, pour un montant de 12 000,00 € HT. Ce bilan est encadré par l'article L. 153-27 du Code de l'urbanisme, qui prévoit qu'un bilan doit être tiré au moins tous les 9 ans.	28.05.2025
134	Pôle Famille	La Commune décide de confier la location d'un lave-batterie à la société SERAFEC – Domaine Ste-Claire -Rue A. Ampère- 83 160 LA VALETTE. Ce contrat qui prend effet au 1er jour du trimestre civil ou du mois suivant la délivrance du produit. Il sera applicable pour une durée de 18 mois avec un montant mensuel de 1 132,65 € HT soit un montant total de 20 387,70 € HT.	28.05.2025
135	Culture	La Commune décide d'annuler et remplacer la décision n°127/2025 du 22 mai 2025, suite à une modification de tarif, concernant l'annulation de la location du vidéo projecteur pour un montant de 300 € en accord avec le régisseur de la salle de Spectacle. De signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association BOUGE DANSE dont le siège social se situe 78 Rue du Cléou – 83670 Fox-Amphoux représentée par Madame Claudie Gos sa Présidente, pour un montant total de 1	30.05.2025

		000 € TTC. La location s'effectue le dimanche 1er juin 2025 pour un spectacle de Danse « A travers le temps ».	
136	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association Express Yourself dont le siège social se situe Chemin de Villonne 83470 SAINT MAXIMIN LE SAINTE BAUME représentée par Madame MARTIN Alix pour un montant total de 1000 € T.T.C La location s'effectue le lundi 9 juin 2025 Spectacle de Danse.	03.06.2025
137	Culture	La Commune décide de signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Ecole Victor Hugo Chemin de la Gare - 83470 Saint Maximin la Sainte Baume représenté par Madame Stéphanie Nicolas Directrice de l'Etablissement. La mise à disposition s'effectue le jeudi 12 juin 2025 pour un spectacle scolaire de fin d'année.	03.06.2025
138	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec CHORE ART dont le siège social se situe zone artisanale la Burlière 13530 Trets, représentée par Madame Nathalie Cervoni pour un montant total de 1 880 € T.T.C. La location s'effectue sur 2 jours consécutifs de location le samedi 14 et le dimanche 15 juin 2025 pour un spectacle de danse.	05.06.2025
139	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association DANSE & VOUS dont le siège social se situe 825 C Chemin de Valavès 83560 Rians, représentée par Madame Alison MELADE sa Présidente, pour un montant total de 1 150 € TTC. L'association DANSE & VOUS s'engage à payer le montant de 1 150 € TTC. La location s'effectue le mercredi 18 juin 2025 pour un spectacle de danse plus une demi-journée de location pour la répétition le vendredi 13 juin 2025.	05.06.2025
140	Culture	La Commune décide de signer une convention de mise à disposition gracieuse de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Ecole Jean Jaurès située 169 Chemin du Moulin - 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, représentée par Madame Célia COIGNET, Directrice de l'Etablissement. La mise à disposition s'effectue le jeudi 19 juin 2025 pour un spectacle scolaire de fin d'année.	10.06.2025
141	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre onéreux de la piscine municipale avec la Section Plongée du Val d'Issole représentée par son Président Monsieur CHATAIGNER. L'utilisation des locaux se fera : Du mercredi 9 juillet 2025 au 30 août 2025 de 20h à 22h (habillage et déshabillage compris) – uniquement les mercredis et vendredis. L'organisateur s'engage à régler hebdomadairement (par chèque) le tarif piscine municipale pour chaque entrée dans l'équipement à savoir : 1€ pour les moins de 12 ans et 2 € pour les plus de 12 ans. L'organisateur s'engage à réaliser un auto comptage et l'envoyer par mail chaque semaine pour informer le régisseur du nombre d'entrées.	10.06.2025

142	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit de la piscine municipale avec l'UIISC7 représentée par son Chef de Corps Colonel Nicolas RYNINE. L'utilisation des locaux se fera : Les mardis, mercredis et jeudis (en bonne entente avec le CIS de Saint-Maximin) de 7h30 à 9h (habillage et déshabillage compris). Du 8 juillet au 28 août 2025.	10.06.2025
143	Culture	La commune décide de signer une convention de mise à disposition gratuite de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Ecole Galilée, domiciliée 1332 Route de Barjols - 83470 Saint Maximin la Sainte Baume représenté par Monsieur Gilles GASTALDI, Directeur de l'établissement. La mise à disposition s'effectue le vendredi 20 juin 2025 pour un spectacle scolaire de fin d'année.	12.06.2025
144	Culture	La Commune décide de signer une convention de mise à disposition gracieuse du hall d'exposition de « la Croisée des Arts » avec l'association Archipel des Arts domiciliée MJA 318 Boulevard Rey 83470 Saint Maximin, représentée par sa Présidente, Madame Françoise LEDENT. L'exposition s'effectue pour la période du vendredi 20 juin au 3 juillet 2025.	13.06.2025
145	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association SDE COMPAGNY, dont le siège social se situe 115 Avenue de la Burlière 83170 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, représentée par Monsieur Patrice ZAZZI, pour un montant total de 1000 € T.T.C La location s'effectue le Samedi 21 juin 2025 pour un Spectacle de Danse « le Pays Imaginaire ».	16.06.2025
146	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association ART SCENE DANSE STUDIO, dont le siège social se situe Quartier Bonneval – 310 chemin du Chevalier - 83470 SAINT MAXIMIN LE SAINTE BAUME, représentée par Madame Marie VENTINO. La location s'effectue le dimanche 22 juin 2025 pour leur spectacle de danse « Contraste », pour un montant total de 950 € T.T.C.	17.06.2025
147	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association AREDANSE, dont le siège social se situe MJA – Boulevard Rey - 83470 SAINT MAXIMIN LE SAINTE BAUME, représentée par Madame Joelle MONTFORT. La location s'effectue le mardi 24 juin 2025 pour leur spectacle de danse, pour un montant total de 1 100 € T.T.C.	17.06.2025
148	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association COLLECTIF SABBAT, dont le siège social se situe 115 Avenue de la Burlière - 83170 BRIGNOLES, représentée par Monsieur Agnès ZAZZI. La location s'effectue le jeudi 26 juin 2025 pour leur examen de fin d'études CFA et Ballet Junior, pour un montant total de 1000 € T.T.C.	17.06.2025

149	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association S'COOL DANCE, dont le siège social se situe 17 Place Parrocel - 83170 BRIGNOLES, représentée par Madame Valérie LONG pour un montant total de 1 150 € T.T.C. La location s'effectue le vendredi 27 juin 2025 pour un Spectacle de Danse « Ethnies ».	23.06.2025
150	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association CEL DANSE STUDIO dont le siège social se situe 640 chemin du Plan d'Aups - 83640 Saint Zacharie, représentée par Madame Céline MERANDI. La location s'effectue le samedi 28 juin 2025 pour leur spectacle de danse : « The Time Machine », pour un montant total de 1 200 € T.T.C.	24.06.2025
151	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association SAGA THEATRE, dont le siège social se situe MJA – 318 boulevard Rey - Saint Maximin le Sainte Baume, représentée par Madame Sabine PÉGOURIÉ. La location s'effectue le dimanche 29 juin 2025 pour leur spectacle de théâtre, pour un montant total de 800 € T.T.C.	24.06.2025
152	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association FORM EN CADANSE, dont le siège social se situe 17 chemin des Vertus – 83170 Rougiers, représentée par Monsieur Arnaud PUYREGNIER. La location s'effectue le mercredi 2 juillet 2025 pour leur spectacle de danse, pour un montant total de 800 € T.T.C.	24.06.2025
153	Culture	La Commune décide de signer une convention de mise à disposition gracieuse du hall d'exposition de « la Croisée des Arts » avec l'artiste Nathalie SUZANN, 12 Avenue du 15ème corps - 83470 Saint Maximin-la-Sainte-Baume. L'exposition s'effectue pour la période du 8 au 22 juillet 2025.	24.06.2025
154	Evènementiel	La Commune décide de signer une convention cadre de partenariat « revendeur/organisateur billetterie évènement payant » pour les manifestations du service « Evènementiel » durant l'année 2025 avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Mme Audrey FALCOU dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. Cette convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Dans le cadre de cette convention, l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon est autorisé à vendre des billets à l'occasion de manifestation pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ». La commune s'engage à reverser au revendeur en contrepartie du service rendu une commission appliquée sur chaque vente de billet selon le barème suivant : ▪ soit une commission unique de 0,70 €/billet.	24.06.2025

155	Culture	La Commune décide de signer un contrat de cession dans le cadre de la présentation de saison 2025-2026 qui se déroule le 05 juillet 2025, avec l'Association Collectif Sabbat représentée par sa Présidente, Madame Agnès ZAZZI dont le siège social se situe 115 Avenue de la Burlière - 83170 Brignoles. La performance danse aura lieu le samedi 5 juillet 2025 à 18h45 pour un montant de prestation qui s'élève à 500 € TTC.	26.06.2025
156	Culture	La Commune décide de signer une convention de location de la salle de spectacle de « la Croisée des Arts » avec l'Association STUDIO PLC DANSE dont le siège social se situe 1791 chemin des Adrechs - 83570 CORRENS, représentée par Madame Céline LAVERGNE, la Présidente. La location s'effectue le mardi 1er juillet 2025 pour une répétition et le dimanche 6 juillet 2025 pour un Spectacle de Danse « LIGHT », pour un montant total de 1 150 € T.T.C	26.06.2025
157	Pôle Famille	La Commune décide de signer une convention avec l'association « LIGUE VAROISE DE PREVENTION » représentée par sa Directrice, Madame Sandrine FIRPO dont le siège social se situe 28 avenue Victor Agostini, 83 000 TOULON. La LVP assurera une permanence de cours sur le temps méridien d'une heure par école du 15 septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 dans les conditions décrites dans la convention ci-jointe.	26.06.2025
158	SVA	La Commune décide de confier les travaux de maintenance de la chaufferie à la société HERVE THERMIQUE – 14 rue Denis Papin – BP 105 – 37301 JOUE-LES-TOURS Cédex. Le contrat est conclu pour une durée déterminée de 1 an à compter du 01/02/2025. Il sera renouvelé par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie. Le montant annuel forfaitaire est de 3 429,80 € HT, avec une révision de prix selon la formule : P = Po [0,70 x S/So + 3,30 x FSD1/FSD10]	26.06.2025
159	DGS	La Commune décide de signer une convention d'occupation précaire d'un bien appartenant au domaine privé communal ayant pour objet la mise à disposition d'un logement à usage d'habitation sis 40 boulevard Rey – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, avec Madame Laurine CASSAJUS. De fixer le montant de la redevance mensuelle à 350 €, les charges demeurent à la charge du locataire. Cette attribution prend effet le 29 mai 2025 et se terminera le 28 novembre 2025. Cette convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.	27.06.2025
160	Evènementiel	La Commune décide de signer les conventions pour la vente de billetterie évènement suite à la décision n°154/2025 autorisant la signature d'une convention cadre de partenariat « revendeur/organisateur billetterie évènement payant » pour les manifestations du service « Evènementiel » durant l'année 2025 avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon, représenté par sa Directrice Mme Audrey FALCOU dont le siège social se situe Carrefour de l'Europe – 83170 Brignoles. L'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon est autorisé à vendre :	30.06.2025

		▪ 180 places/ billets à l'occasion de la soupe au pistou du 13 juillet 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur, en contrepartie du service rendu, une commission : - Soit une commission unique de 0.70€/billet. ▪ 180 places/ billets à l'occasion de l'aïoli du 26 juillet 2025 pour le compte de l'organisateur « la Mairie de Saint Maximin ». La commune s'engage à reverser au revendeur, en contrepartie du service rendu, une commission : - Soit une commission unique de 0.70€/billet. L'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte Verdon s'engage à reverser à l'organisateur la totalité des recettes de la billetterie.	
161	Police Municipale	La Commune décide de souscrire auprès de la société EasyPark dont le siège social est 4 Rue Marconi 57070 Metz, représentée par le Directeur Général, Monsieur Olivier KOCH, un contrat d'une durée de 36 mois à partir du 01/07/2025, suite au rachat par le groupe EasyPark et afin de proposer de mettre en place l'application mobile EasyPark en cohabitation de l'application Flowbird afin de ne pas avoir de régression de service pour les usagers à quelques mois des élections municipales ; Le coût sera conforme au contrat dont il est attributaire, le tiers-mandataire appliquera la grille tarifaire.	30.06.2025
162	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à l'utilisation d'installations sportives tel que la piscine municipale avec le SDIS 83 représenté par le Capitaine Alban MULLER, domicilié 24 Allée de Vaugrenier – ZAC des Ferrières – CS 20050 – 83490 LE MUY. L'utilisation des locaux se fera : Tous les jours du 5 juillet au 30 août 2025 de 7h à 9h, Afin d'accéder à l'équipement les clés de l'équipement seront remise au SDIS et devront être restituées au service Sports et Vie Associative. Cette convention est consentie à titre gracieux.	30.06.2025
163	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du Lycée Maurice JANETTI représenté par son Proviseur Monsieur Jean-François GUERINI. La Commune met à disposition du lycée de manière onéreuse (cinq euros/heure d'utilisation) les équipements du Parc des Sports Emile OLIVIER. Le lycée bénéficie des créneaux suivants : Année scolaire 2025-2026 : du lundi au vendredi de 8h à 18h (emploi du temps plus précis à venir). La convention est conclue jusqu'au 3 juillet 2026.	30.06.2025

164	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit du gymnase Henri MATISSE avec l'association « Sport Addict » représentée par son Président Monsieur Mathias BANO. L'utilisation des locaux se fera du 15 juillet au vendredi 8 août deux mille vingt-cinq (hors samedis et dimanches) de 8h00 à 18h30.	30.06.2025

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL380725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	33	0	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

38 - CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET L'INTERVENTION DES BENEVOLES RCSC-CCFF SUR LES COMMUNES LIMITROPHES

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL380725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire expose que l'ensemble des communes du Var sont invitées à renforcer leur collaboration dans la lutte contre les incendies, au travers de la mobilisation de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) et de leurs Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF), ces derniers constituant les cellules « Feux de Forêts » des RCSC.

Les RCSC-CCFF ont pour mission d'apporter leurs concours aux communes dont ils relèvent en matière d'information et de sensibilisation du public, de débroussaillement, de surveillance et alerte, et d'assistance et secours contre les incendies de forêts en appui de l'action des sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de la prévention et de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), les bénévoles des RCSC-CCFF sont amenés à se déplacer sur le territoire des communes limitrophes.

La compétence des RCSC-CCFF étant réglementairement limitée au territoire de la commune qui l'a créé, il est apparu nécessaire d'autoriser et d'organiser par une convention, les déplacements et interventions des bénévoles des RCSC-CCFF sur les communes voisines.

Pour cela, il est proposé d'établir des conventions bilatérales avec les communes limitrophes autorisant l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF d'une commune sur le territoire de ces communes voisines pour assurer au mieux la protection de la forêt.

Le modèle de convention est identique pour toutes les communes du Var.

Les communes de Seillons Source d'Argens, Ollières, Bras, Rougiers, Tourves, Pourcieux, Nans les Pins sont limitrophes. Elles possèdent toutes un Comité Communal Feux de Forêt (CCFF). Ces comités œuvrent à la protection de la forêt dans la mesure de ses moyens humains et matériels.

Afin d'assurer au mieux la protection de la forêt, une collaboration entre les sept communes CCFF/RCSC est envisagée.

Il est précisé que les conseils municipaux des sept communes doivent délibérer afin d'approuver également cette convention.

VU les articles L.2211-1 (modifié par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 / art. 7) et L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret 2002-679 du 29 avril 2022 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie ;
VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n°84-110 du 16 avril 1984 relative au développement des Comités Communaux Feux de Forêt ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes de Seillons Source d'Argens, Ollières, Bras, Rougiers, Tourves, Pourcieux et Nans les Pins pour l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL380725-DE
Reçu le 24/07/2025

- APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes de Seillons Source d'Argens, Ollières, Bras, Rougiers, Tourves, Pourcieux et Nans les Pins pour l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE STE-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL390725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	33	0	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

39 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DU SERVICE CULTURE

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL390725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement et investissement du service culturel pour le bâtiment de la Croisée des Arts :

- Remplacement de l'ordinateur de gestion de la climatisation (GTC) auprès de l'entreprise SAUTER par l'intermédiaire de la société SOGITEC, détentrice du marché chauffage et climatisation, pour un montant de 47 577,11 € TTC (CL250148)

- Contrat de cession concert

  - Contrat de cession LES MUSICIENS DU FAUVERY pour le concert du « Nouvel an » le dimanche 11 janvier 2026 pour un montant 5 000 € (s'agissant d'une prestation qui aura lieu au cours de l'année 2026, l'engagement juridique de la dépense se fera sur le budget 2026).

- Contrat de cession spectacle

  - Contrat de cession COMPAGNIE VIVA pour la représentation du 18 avril 2026 pour un montant de 9 621,60 € (s'agissant d'une prestation qui aura lieu au cours de l'année 2026, l'engagement juridique de la dépense se fera sur le budget 2026).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de cession

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de cession

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL400725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	26	0	7

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

40 - DELIBERATION FIXANT DE NOUVEAUX TARIFS RELATIFS A LA BILLETTERIE DE LA CROISEE DES ARTS

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL400725-DE
Reçu le 24/07/2025

VU la décision n°9 du 16 mars 2021 instituant une régie de recettes et d'avances du service « Culture et Patrimoine ;
VU la décision n°188 du 12 décembre 2022 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Culture et patrimoine » en la nommant régie de recettes « Culture et Patrimoine » ;
VU la délibération n°25 du 2 juin 2025 portant abrogation de la délégation de pouvoirs accordée au Maire ;
CONSIDERANT que dorénavant c'est le Conseil Municipal qui est compétant afin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de tarifs liées au fonctionnement du service culturel, et plus particulièrement dans le cadre de la programmation culturelle :

A compter du 24 juillet 2025, de nouveaux tarifs, en complément de ceux de la décision n°122 du 23 mai 2025, sont ajoutés à la régie « Culture et Patrimoine » tels que définis dans le tableau ci-dessous pour la saison culturelle de la Croisée des Arts 2025/2026 :

CATEGORIES	TARIFS
Pass Festival de danse 5 dates	65,00 €
Festival de danse « En Mai, danse comme il te plaît » date du 17 mai 2026 uniquement	25,00 €
Pass Ce n'est pas que Jazz 3 dates	30,00 €
Tarifs jeunes **A partir de 10 et jusqu'à 18 ans** **Pour tous les spectacles (sauf partenariat)**	8,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de tarifs telles que précitées
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à appliquer les tarifs présents et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes tarifs.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Abstentions : 7 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Anne-Marie LAMIA, Christine LANFRANCHI)
Pour : 26
Contre : 0

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL400725-DE
Reçu le 24/07/2025

- APPROUVE les propositions de tarifs telles que précitées
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à appliquer les tarifs présents et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes tarifs.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL410725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés 33	Pour 33	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

41 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL410725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement et investissement des Services Techniques :

- Service Bâtiment :
- Pièces de remplacements pour les défibrillateurs du parc communal de divers bâtiments communaux auprès de l'entreprise PREVIMED, pour un montant de 2 503,20 € TTC (ST250732) ;
- Location de capteurs de mesures pour l'immeuble situé 2 Rue Colbert, auprès de l'entreprise EMGDR, pour un montant de 4 608,00 € TTC (ST250649).

- Services Techniques :
- Réparation sur la transmission de la tractopelle de marque CATERPILAR, auprès de l'entreprise DMTP, pour un montant de 4 270,28 € TTC (ST250709).

- Service Voirie :
- Achats de décoration dite de Noël auprès de l'entreprise BLACHERE ILLUMINATION, pour un montant de 7 968,90 € TTC (ST250660) ;
- Remplacement de divers feux de croisement sur différents carrefours par l'entreprise MAITRISE TECHNOLOGIQUE, pour un montant de 9 834,36 € TTC (ST250744).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL420725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés 33	Pour 33	Contre 0	Abstentions 0

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

42 - CHANGEMENT DE DENOMINATION DU STADE RAOUL CHAVIGNOT ET DENOMINATION DE L'AIRE DE LOISIRS DU CLOS DE ROQUES

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL420725-DE
Reçu le 24/07/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 801 du 15 septembre 2023 autorisant l'ouverture de l'établissement « Parc des Sports Emile OLIVIER » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les dénominations de rues, places publiques, bâtiments publics ;

Considérant que la Commune possède déjà :

- Un terrain de rugby nommé Raoul CHAVIGNOT
- Une aire de loisirs au clos de Roques

Considérant qu'il convient de formaliser et de régulariser la dénomination des équipements communaux ;

Considérant qu'une réunion de concertation a eu lieu avec les conseillers municipaux et les représentants du club de rugby le 30 juin 2025 pour ces dénominations ;

Il est proposé de nommer le stade de rugby « Nicolas HADDAD » en son honneur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le changement du nom du stade de rugby « Raoul CHAVIGNOT » en le nommant stade de rugby « Nicolas HADDAD »
- De nommer l'aire de loisirs du Clos de Roques « Raoul CHAVIGNOT »

Amendement déposé aux noms des groupes d'opposition :

42 - CHANGEMENT DE DENOMINATION DU STADE RAOUL CHAVIGNOT ET DENOMINATION DE L'AIRE DE LOISIRS DU CLOS DE ROQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 801 du 15 septembre 2023 autorisant l'ouverture de l'établissement « Parc des Sports Emile OLIVIER » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les dénominations de rues, places publiques, bâtiments publics ;

Considérant que la Commune possède déjà :

- Un terrain de rugby nommé Raoul CHAVIGNOT
- Une aire de loisirs au clos de Roques

Considérant qu'il convient de formaliser et de régulariser la dénomination des équipements communaux ;

Considérant qu'une réunion de concertation a eu lieu avec les conseillers municipaux et les représentants du club de rugby le 30 juin 2025 pour ces dénominations ;

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL420725-DE
Reçu le 24/07/2025

Il est proposé de nommer le stade de rugby « Nicolas HADDAD » en son honneur et l'aire de loisirs au Clos de Roques « Raoul CHAVIGNOT » en hommage pour sa donation à la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le changement du nom du stade de rugby « Raoul CHAVIGNOT » en le nommant stade de rugby « Nicolas HADDAD »
- De nommer l'aire de loisirs du Clos de Roques « Raoul CHAVIGNOT »

Il est procédé au vote de l'amendement.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents.

L'amendement est adopté, le conseil municipal :

- APPROUVE le changement du nom du stade de rugby « Raoul CHAVIGNOT » en le nommant stade de rugby « Nicolas HADDAD »
- NOMME l'aire de loisirs du Clos de Roques « Raoul CHAVIGNOT »

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL430725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	19	14	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

43 - DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN REFUGE ANIMALIER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL430725-DE
Reçu le 24/07/2025

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants relatifs à l'autorisation d'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, en vigueur à la date de la présente délibération ;

VU les bons de commande relatifs aux études préalables et à la mission de maîtrise d'œuvre (commandes ST250578, ST250622, ST250634, ST250623)

CONSIDÉRANT l'engagement municipal en faveur de la protection animale et de la gestion des animaux errants sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général que présente la création d'un refuge animalier en réponse aux besoins croissants en matière de prise en charge des animaux abandonnés ou divagants ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune porte un projet de construction d'un refuge animalier, inscrit parmi les engagements de l'équipe municipale.

Après examen de plusieurs sites potentiels, un terrain communal situé en limite de la commune de Pourcieux, à proximité de la carrière Guintoli, a été retenu (parcelle 116AT17). La superficie totale, après acquisition complémentaire, s'élève à environ 1,5 hectare, permettant d'envisager une implantation adaptée à l'activité envisagée, tout en garantissant une bonne accessibilité et un éloignement suffisant des habitations afin de prévenir les nuisances sonores.

Le projet architectural prévoit la réalisation d'un bâtiment principal d'une emprise au sol de 124 m², comprenant :

- Un espace d'accueil du public,
- Des sanitaires accessibles,
- Un local de rangement,
- Une salle de repos/ vestiaires
- Un bureau de direction,
- Un local technique.

À l'extérieur, 24 boxes individuels seront aménagés pour l'accueil des chiens, ainsi que trois enclos canins destinés à leur détente, leurs interactions sociales ou leur évaluation comportementale.

Sur le plan réglementaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les démarches administratives préalables suivantes ont été engagées ou sont en cours :

- Le dépôt d'une **demande d'autorisation de défrichement**, conformément aux dispositions du Code forestier, en raison de la nature boisée partielle du site ;
- La réalisation d'une **étude d'assainissement non collectif**, en l'absence de raccordement au réseau public, avec instruction du dossier par le SPANC compétent ;
- La **prise en compte de la réglementation environnementale RE2020**, dans la conception et les choix techniques du bâtiment ;
- La constitution d'un **dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)**, exigé au titre de l'accueil d'animaux domestiques dans une structure dédiée.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL430725-DE
Reçu le 24/07/2025

Afin de pouvoir engager les démarches administratives nécessaires, et notamment le dépôt d'un permis de construire, il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet de construction d'un refuge animalier communal sur le terrain situé à proximité de la carrière Guintoli, en limite de Pourcieux, tel que présenté en séance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire afférente à ce projet.
- De prendre acte de l'engagement des procédures réglementaires afférentes au projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la réalisation de ce projet, y compris les éventuels avenants, conventions, certificats et autorisations nécessaires.

Amendement déposé aux noms des groupes d'opposition :

43 - DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN REFUGE ANIMALIER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants relatifs à l'autorisation d'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, en vigueur à la date de la présente délibération ;

VU les bons de commande relatifs aux études préalables et à la mission de maîtrise d'œuvre (commandes ST250578, ST250622, ST250634, ST250623).

CONSIDÉRANT l'engagement municipal en faveur de la protection animale et de la gestion des animaux errants sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général que présente la création d'un refuge animalier en réponse aux besoins croissants en matière de prise en charge des animaux abandonnés ou divagants ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune porte un projet de construction d'un refuge animalier, inscrit parmi les engagements de l'équipe municipale.

Après examen de plusieurs sites potentiels, un terrain communal situé en limite de la commune de Pourcieux, à proximité de la carrière Guintoli, a été retenu (parcelle 116AT17). La superficie totale, après acquisition complémentaire, s'élève à environ 1,5 hectare, permettant d'envisager une implantation adaptée à l'activité envisagée, tout en garantissant une bonne accessibilité et un éloignement suffisant des habitations afin de prévenir les nuisances sonores.

Le projet architectural prévoira la réalisation d'un bâtiment principal comprenant :

• Un espace d'accueil du public,
• Des sanitaires accessibles,
• Un local de rangement,
• Une salle de repos/ vestiaires
• Un bureau de direction,
• Un local technique.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL430725-DE
Reçu le 24/07/2025

• Un espace de soins/infirmerie
• Un local gardien

À l'extérieur, 24 boxes individuels seront aménagés pour l'accueil des chiens, 12 boxes individuels pour l'accueil en pension canine, ainsi que des chatteries permettant l'accueil d'au minimum 24 chats, une fourrière de 10 places permettant l'accueil temporaire des animaux errants, deux parcs à promenade clôturés, destinés à la détente, aux interactions sociales et à l'évaluation comportementale des animaux accueillis.

Le projet sera réalisé de telle manière qu'il soit compatible avec une éventuelle extension nécessitée par le développement du besoin.
Sur le plan réglementaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les démarches administratives préalables suivantes ont été engagées ou sont en cours :

• Le dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code forestier, en raison de la nature boisée partielle du site ;
• La réalisation d'une étude d'assainissement non collectif, en l'absence de raccordement au réseau public, avec instruction du dossier par le SPANC compétent ;
• La prise en compte de la réglementation environnementale RE2020, dans la conception et les choix techniques du bâtiment ;

• La constitution d'un dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), exigé au titre de l'accueil d'animaux domestiques dans une structure dédiée.

Afin de pouvoir engager les démarches administratives nécessaires, et notamment le dépôt d'un permis de construire, il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le projet de construction d'un refuge animalier communal sur le terrain situé à proximité de la carrière Guintoli, en limite de Pourcieux, tel que décrit plus haut.

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire afférente à ce projet.

- De prendre acte de l'engagement des procédures réglementaires afférentes au projet.

- De charger Monsieur le Maire à solliciter expressément la communauté d'agglomération et les communes voisines afin de les associer au financement et fonctionnement du projet et de rendre compte au conseil municipal des demandes envoyées et des réponses obtenues

- De charger Monsieur le Maire à élaborer une estimation précise et détaillée des coûts de fonctionnement du futur refuge et des modes de gestion possibles qui sera communiquée au conseil municipal dans les plus brefs délais

Il est procédé au vote de l'amendement.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL430725-DE
Reçu le 24/07/2025

Pour : 19 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMIA, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaury TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY)

Contre : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)

L'amendement est adopté, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet de construction d'un refuge animalier communal sur le terrain situé à proximité de la carrière Guintoli, en limite de Pourcieux, tel que décrit plus haut.

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire afférente à ce projet.

- PREND acte de l'engagement des procédures réglementaires afférentes au projet.

- CHARGE Monsieur le Maire à solliciter expressément la communauté d'agglomération et les communes voisines afin de les associer au financement et fonctionnement du projet et de rendre compte au conseil municipal des demandes envoyées et des réponses obtenues

- CHARGE Monsieur le Maire à élaborer une estimation précise et détaillée des coûts de fonctionnement du futur refuge et des modes de gestion possibles qui sera communiquée au conseil municipal dans les plus brefs délais

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL440725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	33	0	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

44 - DELIBERATION RELATIVE A LA RENONCIATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL440725-DE
Reçu le 24/07/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 213-2,

Vu la délibération du Conseil municipal n°56/2016 en date du 12 avril 2016 modifiant le périmètre d'application du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé suite à l'approbation du Plan local d'urbanisme,

Considérant que les offices notariaux ont déposé au service de l'urbanisme dans le cadre de cessions foncières, 43 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et qu'il convient de leur signifier que la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume n'a pas prévu de préempter et renonce ainsi à l'exercice de son droit de préemption urbain et de son droit de préemption urbain renforcé,

Ces DIA sont présentées dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la renonciation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé pour les 43 DIA présentées,
- De l'autoriser, à signer tout document nécessaire se rapportant à ces affaires.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la renonciation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé pour les 43 DIA présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ces affaires.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL450725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	14	15	4

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

45 - PROROGATION DU CONTRAT DE PRET RELAIS N° 00603977622 D'UN MONTANT TOTAL DE 1 100 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL450725-DE
Reçu le 24/07/2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes ;
VU la délibération n° 25 en date du 02 juin 2025, ayant pour objet l'abrogation de la délégation de pouvoirs accordés au maire par le conseil municipal ;
VU le contrat de prêt relais n° 00603977622 contracté le 10 juillet 2023 avec effet au 20 juillet 2023 ;
VU l'offre de prorogation dudit prêt relais, accordé par le Crédit Agricole ;

Considérant que la commune est en attente de percevoir le produit de la vente d'une parcelle cadastrée AR 807, d'une superficie de 6 106m², sise chemin des Fontaines,
Considérant l'arrêté préfectoral n° 2023-08 du 26 janvier 2023 interdisant la délivrance de permis de construire sur notre territoire en raison du réseau d'assainissement non règlementaire,
Considérant l'arrêté complémentaire n° DDTM/SEBIO/2025/57 du 06 mai 2025 portant autorisation au titre du code de l'environnement du système d'assainissement de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume,
Dans l'attente de la vente du terrain précité, et donc de pouvoir percevoir cette recette de 1 100 000 €, il est proposé de prolonger d'une année le prêt relais souscrit en 2023 d'un montant de 1 100 000 € sur le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

De proroger d'une année, auprès du Crédit Agricole le prêt relais n° 00603977622 souscrit le 20/07/2023 sur une durée initiale de 24 mois pour un montant total de 1 100 000,00 € (un million cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt à taux fixe :

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL450725-DE
Reçu le 24/07/2025

PROROGATION PRET RELAIS

- Référence prêt : **00603977622**
- Montant initial : **1 100 000 €**
- Montant prorogé : **1 100 000 €**
- Durée prorogée : **12 mois** supplémentaires
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Nouvelle date d'échéance : **20/07/2026**
- Ancien taux : 4.41 %
- **Nouveau Taux** : **4.41%**
- Frais de dossier : **1 650 €**
- Remboursement du capital : par anticipation ou à terme sans pénalités dès l'encaissement du produit de la vente du terrain

La prorogation ne portera que sur la partie en capital du prêt.
Le montant des intérêts, soit 12 127,50 €, est à régler par la collectivité à l'échéance du 20/07/2025

Classification du taux payé selon la charte Gissler : 1A (Indices zone euro ; Taux fixe simple)

Simulation d'amortissement pour la prorogation

Echéance		Montant échéance	Intérêts (*=capi.)	Autres	Capital amorti	Capital restant du
Rang	Date					
	20/07/2025					1 100 000,00
1	20/10/2025	12 127,50	12 127,50			1 100 000,00
2	20/01/2026	12 127,50	12 127,50			1 100 000,00
3	20/04/2026	12 127,50	12 127,50			1 100 000,00
4	20/07/2026	1 112 127,50	12 127,50		1 100 000,00	
Total			**48 510,00**		**1 100 000,00**	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Crédit Agricole l'avenant au contrat du prêt relais décrit ci-dessus (avenant qui sera édité par l'organisme prêteur au vu de la cette présente délibération),
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans la prorogation du prêt relais et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL450725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :

Contre : 15 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMIA, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaury TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY)

Pour : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)

Abstentions : 4 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO)

- REJETTE de proroger d'une année, auprès du Crédit Agricole le prêt relais n° 00603977622 souscrit le 20/07/2023 sur une durée initiale de 24 mois pour un montant total de 1 100 000,00 € (un million cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL460725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés 33	Pour 33	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

46 - TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL460725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des modifications doivent être apportées à la tarification des services municipaux périscolaires et restauration scolaire, approuvée par la délibération n°37 du 23 juin 2025.

Cette tarification s'appliquera à compter du 1er septembre 2025.

Tarifs de la restauration scolaire

Tarif pour un repas	Tarifs commune Et enfants relevant du dispositif ULIS	Tarifs hors commune
Tarif normal enfant	3,90€	7,90€
Tarif pour un repas hors délai enfant	5,00€	9,00€
Tarif pour un repas non prévu enfant	7,00€	11,00€
Tarif pour un repas adulte	5,60€	5,60€

Tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir par enfant

Activités	Tarifs plancher	Tarifs Plancher Personnel communal	Taux d'effort Préconisé par la CAF	Tarifs plafond	Tarifs Plafond Personnel communal
Périscolaire du matin à partir de 7h30	0,75€	0,52€	0,15% Quotient Familial	1,80€	1,26€
Périscolaire du soir	1,00€	0,70€	0,25% Quotient Familial	2,25€	1,57€

Les tarifs périscolaires du matin et du soir pour les enfants des agents communaux soumis au quotient familial bénéficieront d'une réduction de 30%.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL460725-DE
Reçu le 24/07/2025

Tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi « Les Dragonnets » par enfant

Activités	Tarifs plancher	Tarifs plancher Personnel communal	Taux d'effort maximum préconisé par la CAF	Tarifs plafond	Tarifs plafond Personnel communal
Journée (repas compris) (7h30 – 18h30)	5,00€	3,50€	1,30% Quotient Familial	15,00€	10,50€
Matin (repas) (7h30-13h30)	4,00€	2,80€	1% Quotient Familial	10,00€	7,00€
Après-midi (sans repas) (13h30-18h30)	2,00€	1,40€	0,6% Quotient Familial	6,00€	4,20€

Les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi « Les Dragonnets » pour les enfants des agents communaux soumis au quotient familial bénéficieront d'une réduction de 30%.

Accueil de loisirs de 10-17 ans

Activités	Tarifs	Tarif personnel communal
Activité sur la commune	5,00€	3,50€
Activité hors commune avec prestation	15,00€	10,50€
Activité hors commune sans prestation	5,00€	3,50€

Les tarifs de l'accueil de loisirs de 10-17ans pour les enfants des agents communaux soumis au quotient familial bénéficieront d'une réduction de 30%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la tarification des services municipaux périscolaires et restauration scolaire pour une application à partir du 1er septembre 2025.

- De l'autoriser à signer la présente tarification.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la tarification des services municipaux périscolaires et restauration scolaire pour une application à partir du 1er septembre 2025.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente tarification.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL460725-DE
Reçu le 24/07/2025

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le ***25/07/2025*** *;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL470725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés 33	Pour 15	Contre 14	Abstentions 4

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

47 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL470725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement et investissement du Service des Affaires Scolaires :

- Cantine écoles Jean Moulin et Jean Jaurès :
- Achat et installation auprès de l'entreprise VESTO, d'un lave-batterie reconditionné de marque MEIKO pour un montant de 10 066,20 € TTC. (SC250340)

- Cantine écoles Jean Moulin et Jean Jaurès :
- Location d'un lave-vaisselle à avancement de marque KROMO à la société GRENKE. Ce contrat qui, prend effet au 1er jour du trimestre civil ou du mois suivant la délivrance du produit. Il sera applicable pour une durée de 48 mois et d'un montant mensuel de 769,18 € HT soit un montant total de 44 304,77 € TTC. (SC250348)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Amendement déposé aux noms des groupes d'opposition :

47 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT DU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement et investissement du Service des Affaires Scolaires :

- Cantine écoles Jean Moulin et Jean Jaurès :
- Achat et installation auprès de l'entreprise VESTO, d'un lave-batterie reconditionné de marque MEIKO pour un montant de 10 066,20 € TTC. (SC250340)

- Cantine écoles Jean Moulin et Jean Jaurès :
  - Achat et installation d'un lave-vaisselle à avancement de marque KROMO pour un montant total de 44 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL470725-DE
Reçu le 24/07/2025

Il est procédé au vote de l'amendement.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :

Pour : 15 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMIA, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaury TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY)

Contre : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)

Abstentions : 4 (Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO)

L'amendement est adopté, le conseil municipal :

- APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL480725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	33	0	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

48 - INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES SUR LE TEMPS MERIDIEN DANS L'INTERET DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES EN DIRECTION DES ENFANTS

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL480725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux interventions des associations communales pendant le temps méridien de septembre à décembre 2025 en faveur des enfants scolarisés sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Le conseil municipal est amené à se positionner sur les dépenses suivantes :

- Alix MARTIN : initiation à l'éveil musical 2 280,00 € (SC250338)
- Coach Nath Giat : ateliers de découverte et d'initiation au basket 2 280,00 € (SC250339)
- Club Gymnique Saint Maximinois : initiation à la gymnastique 2 280,00 € (SC250341)
- Handball : initiation au handball 1 500,00 € (SC250342)
- Judo club de Saint Maximin : 1 560,00 € (SC250343)
- Lire et Faire Lire : ateliers lecture 650,00 € (participation financière pour financer la formation des bénévoles pour assurer les ateliers lecture en faveur des enfants de la commune. (SC250347)
- RSM XV : initiation au rugby 780,00 € (SC250345)
- Saga théâtre : initiation au théâtre 2 280,00 € (SC250345)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL490725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	19	14	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

49 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL490725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement du Service de la Police Municipale :

CONSIDERANT qu'il y a eu lieu de remplacer, en raison de sa vétusté, le véhicule actuel Dacia DUSTER de la Police Municipale, âgé de 12 ans, et qui présente des signes de dangerosité (freinage défaillant, système de carburation à gaz inopérant) ;

CONSIDERANT que ce véhicule risque de ne pas satisfaire au prochain contrôle technique prévu en septembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il faudrait engager des sommes importantes pour la remise en état qui risque d'être supérieure à la valeur du véhicule ;

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de maintenir la capacité opérationnelle de la Police Municipale, mais aussi palier à l'augmentation des services de surveillance générale, ;

Il est proposé à l'assemblée de souscrire à une location longue durée pour un véhicule de marque DACIA de type DUSTER avec l'équipement « POLICE » (rampe lumineuse, sérigraphie et housses renforcées) pour un montant de 537,34 € TTC par mois sur une durée de 60 mois soit un total de 32 240,40 € TTC. Ce contrat sera passé avec la société DIAC location agissant sous la marque commerciale Mobilize Lease&co.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Amendement déposé aux noms des groupes d'opposition :

49 - DELIBERATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement du Service de la Police Municipale :

CONSIDERANT qu'il y a eu lieu de remplacer, en raison de sa vétusté, le véhicule actuel Dacia DUSTER de la Police Municipale, âgé de 12 ans, et qui présente des signes de dangerosité (freinage défaillant, système de carburation à gaz inopérant) ;

CONSIDERANT que ce véhicule risque de ne pas satisfaire au prochain contrôle technique prévu en septembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il faudrait engager des sommes importantes pour la remise en état qui risque d'être supérieure à la valeur du véhicule ;

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de maintenir la capacité opérationnelle de la Police Municipale, mais aussi palier à l'augmentation des services de surveillance générale, ;

Il est proposé à l'assemblée d'acheter un véhicule de marque DACIA de type DUSTER avec l'équipement « POLICE » (rampe lumineuse, sérigraphie et housses renforcées) pour un montant maximum de 32 000 € TTC.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL490725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Il est procédé au vote de l'amendement.

Monsieur le Maire entendu,

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents :

Pour : 19 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Jacques FREYNET, Christine LANFRANCHI, Anne-Marie LAMIA, Gabriel PICH, Hélène HENRI, Malaury TORRES, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Nicolas SAETTLER, Paul KHADIR, Luc FERRY, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Renaud PIOLINE, Nathalie FRAZAO)

Contre : 14 (Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Nicolas LIGIER, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Nasma BOUTERA)

L'amendement est adopté, le conseil municipal :

- APPROUVE les propositions de dépenses telles que précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ainsi que le Directeur Général des Services, par délégation, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **25/07/2025** ;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL500725-DE
Reçu le 24/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Délibération
du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2025

Date de la convocation : 18 juillet 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	19	14	0
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
33	33	0	0

L'an deux-mille-vingt-cinq
Et le vingt-quatre juillet à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Paul KHADIR, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Anne-Marie LAMIA

Pouvoirs :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Mireille MARIANELLI-SCHAERS
Cédric OLIVIER	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Nicolas SAETTLER	donne pouvoir à	Michèle VENET
Luc FERRY	donne pouvoir à	Paul KHADIR
Nathalie FRAZAO	donne pouvoir à	Nathalie CANO-MAIREVILLE
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Nicole DAVICO-MELEK
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Nicols LIGIER
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Gabriel PICH

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe AUBERT

50 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE À DESTINATION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME / AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°2025FFC05

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL500725-DE
Reçu le 24/07/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché public n°2025FFC05 relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a été lancé selon la procédure d'appel d'offre ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique selon les articles L. 2113-10 et L. 2113-11 du Code de la commande publique.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 aux termes duquel :

> *Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :*
> ...
> *6° De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;*

Vu la délibération n°25/2025 du 2 juin 2025 ayant pour objet l'abrogation de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de la délibération n°83 du 17 mai 2024 ;

Vu l'Avis d'Appel Public à la concurrence envoyé à la publication le 27 mars 2025.

- AWS annonce parue le 29 mars 2025
- BOAMP annonce n°25-34820 parue le samedi 29 mars 2025
- JOUE annonce n°204393-2025 parue le 31 mars 2025

Vu les quatre (4) propositions, transmises avant la date limite de réception fixée au 30 mai 2025 à 12h00 ;

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offre (ouverture des plis - Analyse des offres / Attribution)

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 17 juillet 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide d'attribuer le marché public à l'attributaire suivant :

- **ST MAX TRAITEUR** demeurant parc d'activité du chemin d'Aix, avenue des 5 ponts, **(83 470) SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

AR Prefecture
083-218301166-20250724-DEL500725-DE
Reçu le 24/07/2025

- Suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et l'autoriser à signer le marché public relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec :

ST MAX TRAITEUR demeurant parc d'activité du chemin d'Aix, avenue des 5 ponts, (83 470) SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

- L'autoriser à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.

- Dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents :

- SUIT l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et l'autoriser à signer le marché public relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des écoles de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec :

ST MAX TRAITEUR demeurant parc d'activité du chemin d'Aix, avenue des 5 ponts, (83 470) SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 24 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBERT

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE BAUME (83)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le ***25/07/2025*** *;*
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.